

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
VILLE DE MARDIÉ**

**COMPTE RENDU
SOMMAIRE**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 SEPTEMBRE 2020**

(Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché le :

18 septembre 2020

Sont présents :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY, Jacques THOMAS, Claudine VERGRACHT, Alain TRUMTEL, Nelly PIVOTEAU, Patrick CHARLEY, Céline MARÉCHAL, Christian LELOUP, Christian THOMAS, Patrick LELAY, Jacques LÈVEFAUDES, Béatrix JARRE, Corinne CHARLEY, Stéphane VENOT, Sandra GUILLEN, Isabelle GUILBERT, Jérôme CHANCOLON, Dorothée BRINON, Christine MORTREUX, Pascal LEPROUST, Valérie BONNIN, Guilène BEAUGER, Jonathan LEFEBVRE.

Sont excusés :

Sont absents :

Secrétaire de séance : Alain TRUMTEL

Le procès verbal de la séance du Conseil ordinaire du 8 juillet 2020 est adopté à 19 voix pour et 4 abstentions.

N°2020-054 - CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE SUR LE PROJET DE LA MAISON DE SOINS À MARDIÉ

Le précédent mandat a vu la concrétisation de la politique d'accompagnement des personnels de santé dans notre commune au travers du projet de la maison paramédicale.

A proximité de cet ensemble immobilier, la commune dispose d'un terrain de 1126 m², cette superficie a vocation à accueillir un bâtiment de service.

Le COPIL créé ce jour aura pour objet de proposer et de suivre un projet de maison médicale susceptible d'accueillir des professionnels de santé en respectant leurs besoins. Les étapes indispensables seront les suivantes :

- Travail conjoint avec les professionnels
- Avant-projet permettant de borner les besoins
- Appel à bailleur social
- Suivi du projet.

Les réflexions du groupe devront aussi être menées dans le respect de l'architecture des bâtiments environnants, le respect des normes et des orientations politiques volontaristes en termes d'écologie.

Il est donc opportun de nommer une commission mixte limitée à 6 conseillers communaux en plus du Maire.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un groupe de travail intitulé, Copil maison de soin, composé de :
 - Clémentine CAILLETEAU CRUCY
 - Alain TRUMTEL
 - Christian LELOUP
 - Jérôme CHANCOLON
 - Isabelle GUILBERT
 - Pascal LEPROUST
 - Valérie BONNIN

N°2020-055 - CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE SUR LE PROJET DE L'EXTENSION DE L'ÉCOLE

Le groupe scolaire Edgard Veau de Mardié compte aujourd'hui 14 salles de classe, 3 salles de sieste, une bibliothèque, une salle informatique et une salle de motricité.

L'accroissement progressif de la démographie de la commune ainsi que les nouvelles prescriptions de l'éducation nationale, amène la collectivité à anticiper les besoins futurs en termes de locaux pour cette école.

Un bâtiment a été construit dans la partie basse du groupe scolaire et a déjà permis d'assurer un accueil digne, confortable et fonctionnel de deux classes de maternelles.

Le COPIL créé ce jour aura pour objet de proposer une solution d'extension respectueuse des besoins du groupe scolaire, à savoir :

- Création de deux classes adaptées aux cours élémentaires
- Création de deux salles annexes : une salle d'accueil pour le RASED (réseau d'aide spécialisées aux élèves en difficulté) et une salle de soins (prise en charge des élèves sur le temps scolaire par des intervenants extérieurs tels que les kinésithérapeutes, les orthophonistes...)
- Création de toilettes.

Il est prévu une ouverture de ce bâtiment à la rentrée scolaire 2023-2024.

Les réflexions du groupe devront être menées dans le respect de l'architecture des bâtiments environnants, le respect des normes et des orientations politiques volontaristes en termes d'écologie.

Cette commission mixte aura également pour objet le suivi des travaux.

Il est donc opportun de nommer une commission mixte limitée à 8 conseillers communaux en plus du Maire, un représentant de l'éducation nationale et un représentant des parents d'élèves.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un groupe de travail intitulé, Copil extension de l'école élémentaire, composé de :
 - Clémentine CAILLETEAU CRUCY
 - Alain TRUMTEL
 - Nelly PIVOTEAU
 - Christian LELOUP
 - Jérôme CHANCOLON
 - Claudine VERGRACHT
 - Isabelle GUILBERT
 - Pascal LEPROUST
 - Jonathan LEFEBVRE
 - Un représentant de l'éducation nationale
 - Un représentant des parents d'élèves

N°2020-056 - VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire.

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail.

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Considérant l'avis du CT/CHSCT en date du 8 septembre 2020,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération.
- S'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.



Document unique de transcription des résultats de l'évaluation des risques professionnels

Etabli en réponse aux exigences du Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001

Objet	Emargement du Maire
Version initiale 2020	Exemplaire signé à conserver par DGS

Document unique de transcription des résultats de l'évaluation des risques professionnels

Fiche de présentation

RAISON SOCIALE	Commune Mardié
ADRESSE	105 rue Maurice Robillard
CODE POSTAL	45 430 Mardié
TELEPHONE	02 38 46 69 69
MAIL	Mairie.mardie@mardie.fr
NOM du Maire	Madame Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Document unique de transcription des résultats de l'évaluation des risques professionnels

0 - Présentation du document

Le présent document constitue une nouvelle version du document unique réalisé en 2011. Cette réalisation s'est effectuée conformément aux prescriptions définies dans le Décret n° 2001/1016 du 5 novembre 2001.

Il précise les parties suivantes :

- 1 - **PREAMBULE** : démarche utilisée pour l'évaluation des risques professionnels ;
- 2 - **DECOUPAGE DE LA COLLECTIVITE** : en unités de travail, fonctionnelles et opérationnelles;
- 3 - **IDENTIFICATION DES DANGERS** : selon les différentes classes de dangers ;
- 4 - **EVALUATION DES RISQUES** : modalités d'exposition du personnel, recueil des mesures de maîtrise du risque mises en œuvre, évaluation des risques résiduels (criticité du risque) ;
- 5 - **ACTIONS PROPOSEES** : pour améliorer la maîtrise des risques.

Document unique de transcription des résultats de l'évaluation des risques professionnels

1 – **PREAMBULE** : démarche utilisée pour réaliser la mise à jour de l'évaluation des risques professionnels



Document unique de transcription des résultats de l'évaluation des risques professionnels

2- DECOUPAGE DE LA COLLECTIVITE (liste indicative) :

6 Unités de Travail – UT (Site Entier + Services)	
UT 0 - Site entier (risques communs à tout le personnel)	UT 04 – Service scolaire-périscolaire
UT 01 – Service Administratif	UT 05 – Service Halte garderie
UT 02 – Service Entretien	UT 06 – Service Technique
UT 03 – Service Restauration	UT 07 – Police Municipale

ETAPE 1
Découpage de la collectivité en Unités de Travail (UT) :
 Unités de Travail: services fonctionnels et opérationnels puis découpage en sous-unités selon les unités de travail définies

Document unique de transcription des résultats de l'évaluation des risques professionnels

3- IDENTIFICATION DES DANGERS (liste indicative):

CLASSES DE DANGERS	
01 - RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION ROUTIERE	13 - RISQUE LIE AU TRAVAIL SUR ECRAN
02 - RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (sans dénivellation)	14 - RISQUE LIE AUX AMBIANCES THERMIQUES ET CLIMATIQUES
03 - RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (avec dénivellation)	15 - RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION
04 - RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR	16 - RISQUE LIE AU BRUIT
05 - RISQUE LIE AUX CHUTES D'OBJETS, PROJECTION ET AUX EFFONDREMENTS	17 - RISQUE LIE AUX VIBRATIONS
06 - RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	18 - RISQUE LIE A L'ELECTRICITE
07 - RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	19 - RISQUE PSYCHOSOCIAL : Agression et violence externe, épuisement professionnel, harcèlement et violence interne, stress
08 - RISQUE LIE A LA MANUTENTION MECANIQUE	20 - CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES
09 - RISQUE LIE AUX POSTURES	21 - RISQUE LIE A L'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES
10 - RISQUE LIE AUX GESTES REPETITIFS	22 - RISQUE LIE AU TRAVAIL ISOLE
11 - RISQUE LIE A L'AMENAGEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL	23 - RISQUE DE NOYADE
12 - RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	24 - RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES (Amiante, Plomb, Mercure, ...)
25 - AUTRES RISQUES : morsures, piqûres,...	

ETAPE 2
Identification des risques selon les différentes classes de dangers

Document unique de transcription des résultats de l'évaluation des risques professionnels

4- EVALUATION DES RISQUES : méthode de cotation et de hiérarchisation des risques

PHASE n°1 : Evaluation de la situation dangereuse en terme d'exposition du personnel, de gravité

F = Fréquence d'exposition :

Cotation	Critères
1.	Faible : < Hebdomadaire/ occasionnelle / accidentelle
2.	Moyenne : Hebdomadaire (plusieurs fois par semaine)
3.	Grande : Quotidienne
4.	Très grande : plusieurs fois par jour

D = Durée d'exposition : (1 à 3 : Bon à mauvais)

Cotation	Critères
1.	Faible : <= 1 heure
2.	Moyenne : - = 4 heures
3.	Grande : journée

G = Gravité :

Cotation	Critères généraux
1.	Sans gravité ou nuisances (chaleur / humidité / odeurs / etc)
2.	Traitement médical sur site (hématome, coupure, piqûre ...)
3.	Traitement médical externe (pompiers, SAMU, spécialistes)
4.	Incapacité permanente ou effets irréversibles

PHASE n°2 : Hiérarchisation du risque résiduel, prenant en compte les dispositions actuellement en place pour maîtriser le risque.

M : Maîtrise du risque (1 à 3 : Bon à mauvais)

Cotation	Critères	Explications
1.	Maîtrise adaptée (1)	(1) Personnel formé, Risque signalé, Protections collectives adaptées en place, Equipements de Protections Individuelles portés
2.	Maîtrise insuffisante (2)	(2) Si absence d'au moins un critère
3.	Pas de maîtrise (3)	(3) Si absence d'au moins deux critères ou non conformité réglementaire au code du travail

Niveau de risque :

CRITICITE du risque = (Fréquence + Durée d'exposition) X Gravité X Maîtrise

Document unique de transcription des résultats de l'évaluation des risques professionnels

5- ACTIONS PROPOSEES : niveau de risque résiduel et priorités du plan d'actions santé sécurité :

Le niveau de risque mentionné en avant-dernière colonne du document est une évaluation du RISQUE RESIDUEL (criticité), qui prend en compte la maîtrise des risques actuellement mise en œuvre (les moyens matériels, organisationnels, humains existants).

Ce risque résiduel est noté de 2 à 84. Cette hiérarchie doit être interprétée de la manière suivante concernant la priorité des actions :

NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL APRES ACTIONS DE PREVENTION	SIGNIFICATION EN TERMES DE PLAN D'ACTION : DEFINITION DES PRIORITES	Nb de risques en 2019
2 à 17 : RISQUE FAIBLE	AUCUNE ACTION complémentaire ne s'impose : l'événement dangereux a été pris en compte et étudié lors de l'évaluation des risques, mais la conclusion a été un risque minime ou correctement maîtrisé par les mesures actuelles : Le personnel nouveau au poste doit cependant être informé de l'éventualité de cet événement à l'occasion de son accueil "santé et sécurité" à son poste de travail	117
18 à 44 : RISQUE MOYEN	Ce niveau de risque implique UNE ACTION , au moins en terme de communication et formalisation d'une consigne, dotation d'équipements, de formation et/ou sensibilisation du personnel et de suivi dans le temps de l'évolution du risque.	58
45 à 84 : RISQUE FORT	Ce niveau de risque implique UNE ACTION PALLIATIVE rapide et une SOLUTION DURABLE pour ramener le risque à un niveau acceptable	1
TOTAL		176

UNITE DE TRAVAIL : Risques communs à tous les métiers EFFECTIF : 32

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
0	Réfèrent en lien avec prestataires	Intervention d'entreprises extérieures (prestataires, livraison des fournitures, entrées alimentaires...)	Co-activité entre des agents de la Commune et les employés des entreprises extérieures (ex : entreprises BTPE/Espaces Verts/Nettoyage des vitres/entretien chaudières, réseaux voirie,...)	21	RISQUE LIE A L'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES	Mission CSPPS déléguée à un prestataire extérieur pour les chantiers clos et indépendants Liste des prestataires identifiés avec plan d'action prévu en 2020 pour finaliser la rédaction des plans de prévention (nb existant à préciser)	3	1	4	3	48	H / O / T	Prévoir la formation "co-activité/plan de prévention" pour tous les référents concernés par la mise en oeuvre et/ou le suivi (si travaux > 400 h ou travaux dits "dangereux") Rédiger les plans de prévention associés (cf modèle SMHS Ormet) Rédiger un protocole de sécurité pour toutes les opérations de chargement et de déchargement (restaurant scolaire, CTM,...)			
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Déplacements dans le cadre du trajet domicile/travail : * véhicules, * vélos, * marche à pied...	Conduite : flux de véhicules	1	RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION ROUTIERE	Autorisations de conduites (CACES) et ordres de mission (Permis B) délivrés aux agents utilisateurs de VL de service Mise à disposition de véhicules de service en bon état/contrôle technique Mise à disposition dans tous les véhicules de service : 1 gilet de haute-visibilité, triangle de signalisation	3	1	4	2	32	H / O / T	Prévoir une sensibilisation au risque routier (consignes) ; port de la ceinture de sécurité, pas d'utilisation du téléphone au volant, interdiction de fumer/vapoter, prévenir en cas de retard,...) Formaliser un règlement d'utilisation des véhicules de service (cf. modèle sce mutualisé HS)			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Travail en hauteur	Accès aux endroits en hauteur : accès montant supérieur des armoires, accès étagères, mezzanine CTM, centre de loisirs...	4	RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR	Sensibilisations équipe entretien (2017) Sensibilisation montée et descente PL avec affichage "règle des 3 pts d'appui" Mise à disposition moyens adaptés selon métiers (escalabeaux, plateforme élévatrice) Mise à disposition de marches-pieds	3	1	3	2	24	H / O / T	Prévoir un protocole "sécurité" par métier pour tout nouvel agent Mettre en place le registre de santé et de sécurité au travail Poursuivre les sensibilisations HS (liste élargement) Contrôler visuellement et périodiquement les escalabeaux/échelles par une personne interne compétente			
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Travail quotidien	Comportement / situation psychique difficile liés au travail : stress, surcharge de travail, problèmes de management...	19	RISQUE PSYCHOSOCIAL	Formation managers en 2017/2018 Procédure alerte à secours affichée dans les ERP et sites Mairie Convention avec service de médecine préventive Orisans pour prise en charge situations : vacances psychologiques, sophrologues, ...)	2	2	3	2	24	H / O / T	Renforcer un diagnostic RPS avec Plan d'actions Mettre en place le registre de santé et de sécurité au travail Prévoir des Formations "Gestion du stress/public difficile", "Conduite de Projet" ou bien encore "Gestion du temps" pour les cadres/responsables/mangers			
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Intervention sur ouvrage électrique (ampoules, disjoncteurs)	Courant alternatif basse tension : changement ampoules, réarmement disjoncteur/armoires électriques sans contact de pièces nues sous tension(ex : changement ampoules, disjonction)	18	RISQUE LIE A L'ELECTRICITE	Suivi des formations Sensibilisation au risque électrique BT pour 2 agents (2019) - pose d'une signalétique pour interdire l'accès aux personnes non autorisées (locaux/armoires électriques) Vérifications périodiques des installations électriques (B VERITAS)	2	1	4	2	24	H / O / T	Prévoir formation au risque électrique BT pour chaque site (1 agent minimum) Mettre en place le registre de santé et de sécurité au travail S'assurer de la fermeture à clé de toutes les armoires électriques dans chaque site de la commune			
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Travail bureautique	Posture prolongée : posture inadéquate	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Travail séquencé Possibilité de pauses Mise à disposition de bureaux en bon état / ergonomiques Sensibilisations au travail sur écran pour 1 agent (2019) surveillance médicale (cf. convention SMP mutualisé VO)	3	2	2	2	20	H / O / T	Prévoir des sensibilisations au travail sur écran (cf. modèle proposé par service de médecine préventive mutualisé et SMHS) Mettre en place le registre de santé et de sécurité au travail Diffuser la fiche "travail sur écran" du SMP			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Auteur/pilote	Échéance	Avancement
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Circulation du personnel, accès aux sites	Intempéries (tempête, neige, verglas...): circulation du personnel et travail extérieur	25	AUTRES RISQUES: Elements naturels (Chute d'objets, accident routier, bâtiments/infrastructures dégradés/hors d'usage)	Plans Départementaux d'Urgence (Inondation de la Loire/Canal) Mise à disposition de sel au CTM pour intervention sur site et dotation aux commerçants de la commune (trottoir)	3	1	3	2	24	O	Prévoir des procédures et consignes (cf. Plans d'urgence Départementaux) pour communication aux agents: tempête, neige... Mettre en place le registre de santé et de sécurité au travail * Consignes pour limiter les déplacements piétons, cyclistes, voiture. * Consignes pour rester dans les bâtiments... * S'assurer de la mise à disposition de sel dans tous les sites,			
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Circulation du personnel, accès aux sites	Intempéries provoquant une inondation de la Loire: circulation intérieure/extérieure du personnel, intervention/travail du personnel en mode dégradé sur les installations...	25	AUTRES RISQUES - Inondation du canal / Cens / Loire (Accidents divers consécutifs)	Plans Communal de Sauvegarde avec cellule de crise-réserve communale de sauvegarde (mise à jour suite événement juin 2019) Achat canot sauvetage équipé/groupe électrogène + vide cave Consignes spécifiques à appliquer	1	2	4	2	24	O	* Consignes pour les branchements électriques. * Consignes pour la mise en route des appareils électriques, installations de chauffage/installations thermiques... Réalisation de test "grandeur nature" afin de s'assurer des conditions opérationnelles			
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Travail quotidien	Présence de particules de poussières ou polluées dans l'air ambiant: locaux à pollution non spécifique (bureaux)	25	AUTRES RISQUES: Poussières (inhalation et/ou contact cutané)	Prestations de nettoyage des grilles VMC réalisées en régie diagnostic qualité de l'air (B VERITAS) Entretien / maintenance des équipements / installations réalisé par entreprise extérieure	4	2	2	2	16	O	S'assurer de la vérification périodique annuelle des installations d'aération et de ventilation sur tous les sites (locaux à pollution non spécifique)			
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Utilisation ascenseurs/monte-charges	Déplacement du personnel à l'aide d'ascenseur, déplacement de charges/montée/descente	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Vérifications périodiques de l'ascenseur/monte charge (registre de sécurité) Accès fermé aux locaux machineries Entretien / maintenance des équipements / installations réalisé par entreprise extérieure (Kone)	4	1	3	1	15	O / S	S'assurer du suivi de la vérification périodique Mettre en place le registre de santé et de sécurité au travail			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Auteur/pilote	Échéance	Avancement
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Intervention sur feu	Présence de matières combustibles et proximité de matériels électriques: photocopieur, imprimante, ordinateur... Présence de produits inflammables (papier, carton...) Malveillance	15	RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	Présence d'extincteurs vérifiés et accessibles Vérifications mensuelles des BAEs (par agent habilité) Couloirs, voies de circulation et issues de secours dégagées 80%agents formés à la manipulation des extincteurs Exercices d'évacuation (Ecole) Vérification annuelle des installations électriques Consignes d'incendie affichées (sauf Mairie) Stockage des produits inflammables dans des armoires écoles, centre de loisirs)	3	1	3	1	12	H / O / T	Consigne d'utilisation des appareils électriques (cafétières, bouilloire...) à prévoir Mettre en place le registre de santé et de sécurité au travail Stockage des produits inflammables (ex: aérosols peinture) à améliorer pour le CTM			
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Utilisation portes (sectionnelles) et portails manuels	Utilisation portes (sectionnelles) et portails manuel	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Vérifications périodiques des portails manuels. Entretien / maintenance des équipements / installations réalisé en régie et par entreprise extérieure pour portes sectionnelles CTM (B VERITAS)	4	1	2	1	10	O / S	S'assurer de la vérification périodique Suivi des registres de sécurité			
0	Tout le personnel	Multi-activités	Possibilité de présence d'amiante dans les bâtiments	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Réalisation d'un repérage des produits et matériaux amiants dans certains bâtiments DTA (Diagnostic Technique Amiante) et DAT (Diagnostic Avant Travail)	1	2	4	1	12	O	Les agents ne doivent pas intervenir sur éloo à proximité d'amiante Mettre en place le registre de santé et de sécurité au travail			
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Travail bureautique	Eclairage insuffisant ou défaillant ou trop important	11	RISQUE LIE A L'AMENAGEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL/AMBIANCE PHYSIQUE	Travail séquencé Possibilité de pauses Réhabilitation des sites (Mairie, ASLH...) avec Eclairage des locaux Possibilité d'éclairage des postes de travail (mise à disposition de lampes individuelles)	3	2	2	1	10	O / T	Vérification du bon état/entretien/remplacement périodique des néons/ampoules Prévoir affichage de la consigne pour l'ergonomie visuelle des postes de travail: positionnement des lampes, aménagement poste de travail...			
0	Tout personnel : * Travail administratif, * Travail quotidien...	Déplacement dans les locaux / bureaux	Locaux non rangés, encombrement des locaux, allées, passages... Revêtements usés (tapis de sol, moquettes...) Entretien des sols, nettoyage des locaux concernés	2	2.RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (sans dérivellation)	Mise à disposition de locaux et équipements adaptés Entretien assuré en régie par agent d'entretien Dotation de panneaux de signalisation "sol glissant" (2019) Consigne de rangement et d'archivage Nombreux sites réhabilités (revêtement neuf ou refait)	2	1	3	1	9	O	Formaliser une consigne concernant la prévention du risque de chute / glissades notamment lors de l'accueil de tout nouvel agent			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Auteur/pilote	Échéance	Avancement
0	Tout personnel : * Travail administratif * Travail quotidien...	Déplacement de matériels	Stockage en hauteur de matériel dangereux ou lourds dans les bureaux : * caisses, * cartons, * matériels divers...	5	RISQUE LIE AUX CHUTES D'OBJETS, PROJECTION ET AUX EFFONDEMENTS	Nombreux sites réhabilités avec suppression de ce risque	2	1	3	1	9	O	Formaliser une consigne générale de rangement (théorie des 5 S) : trier/éliminer, ranger, nettoyer, pérenniser le rangement			
0	Tout personnel : * Travail administratif * Travail quotidien...	Déplacement dans les escaliers	Escaliers non munis de rampes, marches inadaptées/négales, revêtements usés...	3	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (avec dénivellation)	Sites avec escaliers équipés de rampes et/ou en bon état Escaliers/rampes pnr de rampes (bi-latérales si possible) équipés + signalétique (peinture au sol)	2	1	3	1	9	O	Formaliser une consigne concernant la prévention du risque de chute dans les escaliers			
0	Tout personnel : * Travail administratif * Travail quotidien...	Déplacement à proximité d'appareils de chauffage : * chauffage des locaux, * installations thermiques, * cuisines	Présence d'appareils de production de chaleur/installations thermiques (chaudières)	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Vérifications périodiques des chaudières (B VERITAS) Entretien /maintenance des équipements /installations réalisées par entreprise extérieure (GALLIER) Tuyauterie des réseaux signalée	2	1	3	1	9	O	S'assurer du suivi des vérifications périodiques (cf. registre sécurité)			
0	Tout personnel : * Travail administratif * Travail quotidien...	Travail quotidien Utilisation des sanitaires et des locaux de pause/ restauration	Danger d'origine : insalubrité Epidémie/Pandémie (H1N1, COVID 19)	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Procédure COVID 19 avec mise en œuvre préconisations sanitaires du gouvernement et fiches réflexes diffusées par Oriens Métropole Nettoyage quotidien des locaux Affichage de consignes pour le respect de la propreté des lieux sur certains sites (restaurant scolaire,...)	3	1	2	1	8	O	Vérifier l'affichage et l'application des consignes pour le respect des règles sanitaires			
0	Tout personnel : * Travail administratif * Travail quotidien...	Travail quotidien	Travail intérieur (bureaux, bâtiments) : variations climatiques Travail extérieur	14	RISQUE LIE AUX AMBIANCES THERMIQUES ET CLIMATIQUES	Procédures "gestion des périodes de fortes chaleurs" et procédure "vabilité hivernale" Mise à disposition : * Ventilateurs, * Rideaux stores / filtres UV aux fenêtres, * Climatisation Chauffage des sites Vérifications périodiques des appareils de chauffage/Installations thermiques	2	2	2	1	8	O	Assurer le suivi de la dotation de moyens de lutte contre la canicule et le froid sur tous les sites : convecteurs d'appoint, ventilateurs, climatiseurs * Installation de rideaux / stores / filtres aux fenêtres si besoin * travaux de maintenance (pose de joints...)			

Répartition des niveaux de risques résiduels

Risques Forts	1
Risques moyens	7
Risques faibles	12

H	Human = Formation
O	= Organisation
T	= Technique

UNITE DE TRAVAIL : Service administratif

Effectif : 8

POSTE DE TRAVAIL / METIER : DGS, Assistante de direction, Agent polyvalent des sces administratifs, Coordinateur enfance jeunesse, Chargé d'urbanisme, Responsable des finances

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Auteur/pilote	Échéance	Avancement
1	Agent polyvalent des services administratifs et agent urbanisme	Accueil des administrés	Public agressif	20	RISQUE D'AGRESSION	Cas exceptionnel Les agents font preuve de diplomatie Banque d'accueil séparant les agents des administrés Présence Manager et collègues à proximité	4	2	3	2	36	H / O / T	Former les agents concernés à la gestion du public difficile Organiser des permanences d'élus lors des ouvertures au public			
1	Tous les agents	Travail administratif	Utilisation de l'ordinateur	13	RISQUE LIE AU TRAVAIL SUR ECRAN	Stores aux fenêtres Surveillance médicale tous les 2 ans (ergovision) Alternance des missions Ecran réglable en hauteur ou support pour surélever écran Fauteuil réglable en hauteur 2 agents sensibilisés au travail sur écran (2019)	4	3	2	2	28	H / O / T	Sensibiliser tous les agents au travail sur écran ou prévoir une étude collective des postes de travail par le SMP en lien avec le préventeur (conseils aménagement, dotation équipements ergonomiques : siège, tapis de souris avec gel, souris ergo, clavier...)			
1	Tous les agents	Travail administratif	Utilisation de l'ordinateur	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Ecrans réglables en hauteur Fauteuil réglable en hauteur Présence de repose-pieds	4	3	2	2	28	H / O / T	Sensibiliser tous les agents au travail en sécurité et économie d'effort Prévoir une étude collective ergonomique			
1	Tous les agents	Multi-activités	Circulation en véhicule pour se rendre en formation, en réunion, au trésor public... (utilisation du véhicule personnel)	1	RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION ROUTIERE	Respect du Code de la route Permis de conduire B Contrôle technique du véhicule effectué Utilisation des transports en commun (bus TAC)	2	1	4	2	24	H / O / T	Sensibiliser les agents au risque routier (port de la ceinture de sécurité, téléphone au volant...) S'assurer que les agents sont assurés pour les déplacements professionnels			
1	Tous les agents	Archivage / Consultation des archives	Utilisation d'un marchepied trappe d'accès	4	RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR	Rangement à hauteur d'honneur privilégié Réalisation de la vérification des échelles et escabeaux Affiche pour maintenir la trappe "sol" fermée à côté + condamnation de la trappe à l'aide d'un dispositif nécessitant un outil	2	1	3	2	18	O / T	sécuriser la trappe "sol" avec un garde corps mobile. S'assurer que le marchepied est intégré à la vérification périodique de l'état des échelles et escabeaux Respecter les règles d'utilisation (stabilité du sol, état...)			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)x(GxM)	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
1	Tous les agents	Travail administratif	Utilisation du photocopieur, du téléphone, de l'ordinateur...	18	RISQUE LIE A L'ELECTRICITE	Pratique de ne pas toucher aux installations/équipements en cas de panne Câbles électriques en bon état (soyez retables) Réalisation de la vérification annuelle des installations électriques	3	1	4	1	16	O / T	Rappeler les bonnes pratiques lors de l'utilisation d'appareils électriques (vérifier l'état du cordon d'alimentation et de la prise murale, ne pas tirer sur le câble pour débrancher...)			
1	Secrétaire de mairie	Travail administratif	Hygiène du téléphone et du clavier d'ordinateur	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Lavage des mains régulier	4	3	1	2	14	O / T	Nettoyer régulièrement le clavier et le téléphone à l'aide d'un produit désinfectant Rappeler les règles d'hygiène pour les postes administratifs			
1	Tous les agents	Travail administratif	Utilisation de l'ordinateur	10	RISQUE LIE AUX GESTES REPETITIFS	Travail organisé de manière à faire des pauses et changer d'activité	4	3	1	2	14	O / T	Faire des pauses Faire des étirements réguliers			
1	Secrétaire de mairie	Travail administratif	Utilisation d'outils coupants (massicot, cutter...)	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Les agents font attention lors de l'utilisation d'outils coupants massicot à lame protégée	2	1	2	2	12	O / T	S'équiper d'outils avec protection (cutters à lame rétractable...)			
1	Agent polyvalent des services administratifs	Accueil des administrés	Administrés malades	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Lavage des mains régulier	4	2	1	2	12	O / T	Rappeler les règles d'hygiène Mettre des lingettes ou un produit désinfectant à disposition			
1	Tous les agents	Archivage / Consultation des archives	Port de boîtes à archives	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Les archives sont manipulées en petites quantités Mise à disposition d'un chariot	1	2	2	2	12	O	Procéder à un archivage régulier			
1	Tous les agents	Archivage / Consultation des archives	Port de boîtes à archives	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Les archives sont manipulées en petites quantités	1	2	2	2	12	H / O / T	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort			
1	DGS	Astreinte fonctionnelle	Sol instable, glissant, dénivelés...	2	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (sans déviation)	Dotation d'EPI adaptés pour tous les agents Mise à disposition d'une trousse de secours dans les véhicules de service	3	1	3	1	12	O / T	S'assurer du port des équipements de protection individuelle			
1	Tous les agents	Archivage / Consultation des archives	Accès au local archives / ouverture trappe	4	RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR	condamnation de la trappe avec un dispositif nécessitant un outil	2	1	4	1	12	H / O / T	s'assurer du respect des consignes de sécurité en cas d'ouverture de la trappe (transfermer archives) : installation d'un garde corps			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)x(GxM)	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
1	Tous les agents	Archivage / Consultation des archives	Stockage en hauteur dans les salles d'archives / Chute d'un carton ou d'une étagère	5	RISQUE LIE AUX CHUTES D'OBJETS, PROJECTION ET AUX EFFONDREMENTS	Rangement à hauteur d'homme privilégié Étagères fixées aux murs	2	1	2	2	12	O	Réaliser un tri dans les archives pour supprimer le stockage inutile			
1	Tous les agents	Multi-activités	Présence de la prise électrique au sol lors de l'utilisation de la salle de conseil	2	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (sans déviation)	vigilance des agents	2	1	2	2	12	O / T	Signaler la présence du bloc prise Ne pas installer les câbles dans les voies de passage, sinon les mettre dans des passe-plats			
1	Tous les agents	Multi-activités	Port de ramettes de papier, de cartons de course / installation des tables	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Installation des tables à deux Mise à disposition d'un chariot	2	1	2	2	12	H / O / T	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort			
1	DGS	Multi-activités	Certains dossiers peuvent être générateurs de stress (délais, charge mentale...)	19	RISQUE PSYCHOSOCIAL	Compétence et expérience depuis 1 mandat Appui service de médecine préventive si besoin (cf convention 2016)	2	1	2	2	12	H / O / T	Prévoir une supervision avec les élus pour former un soutien Former les agents à la gestion du stress			
1	Tous les agents	Multi-activités	Exposition Fortes chaleurs / Canicule	14	RISQUE LIE AUX AMBIANCES THERMIQUES ET CLIMATIQUES	Les agents ferment les rideaux Présence de ventilateurs et stores	3	3	1	2	12	O / T	Aménager si nécessaire les horaires en cas de canicule Installer un film occultant amovible sur les vitres			
1	DGS et Agent polyvalent des services administratifs	Travail administratif	Agression téléphonique	20	RISQUE D'AGRESSION	Compétences des agents (cf. profil du poste) - sens de la communication-diplomatie	4	1	1	2	10	O / T	Veiller au savoir être lors du recrutement			
1	Tous les agents	Multi-activités	Utilisation des sanitaires	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Entretien quotidien des sanitaires par les agents d'entretien (régie) Nettoyage régulier des mains	4	1	1	2	10	O	veiller au respect des consignes			

Répartition des niveaux de risques résiduels	
Risques Forts	0
Risques moyens	5
Risques faibles	16

H	Humain = Formation
O	= Organisation
T	= Technique

UNITE DE TRAVAIL : Service ENTRETIEN

EFFECTIF : 4

POSTE DE TRAVAIL / METIER : Agent d'entretien

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
2	Agent d'entretien	Nettoyage des sites (restaurant scolaire, écoles, centre de loisirs, vestiaires, Mairie...)	Activité à risque en poste isolé (hors de portée de vue et de voix)	22	RISQUE LIE AU TRAVAIL ISOLE	Entretien en binôme sur certains sites (Centre de loisirs) et/ou à proximité de collègues/usagers (visuel ou à portée de voix) Affichage du numéro d'urgence Trousse de secours à proximité	4	3	3	2	42	O / T	Prévoir la dotation et s'assurer du port de dispositif d'alerte pour travailleur isolé (ceinture, médaillon, bracelet) avec renvoi vers numéro trente ? Favoriser le travail à plusieurs Mettre en place une procédure formalisant l'appel ou le passage de l'agent auprès de collègues			
2	Agent d'entretien	Nettoyage des bâtiments durant les vacances scolaires	Utilisation des produits d'entretien	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Mise à disposition d'EPI adaptés (gants, blouses, chaussures de sécurité, lunettes et masque de protection.) Présence des Fiches de Données de Sécurité Identifier chaque contenant (reporter l'étiquette du produit avec les phrases de risque, les pictogrammes de danger...) Sensibilisation des agents au risque chimique	1	3	3	2	24	H / O / T	S'assurer de la réception des FDS par les fournisseurs pour diffusion au médecin de prévention Veiller au respect des préconisations inscrites sur la FDS (stockage, ET...) S'assurer du port des EPI			
2	Agent d'entretien	Nettoyage des sites (restaurant scolaire, écoles, centre de loisirs, Mairie...)	Port du seau, de l'aspirateur	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	chariot de manutention "entretien"	3	1	2	2	16	H / O / T	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort Prendre en compte le poids lors du changement du matériel (les aspirateurs par des modèles plus légers par exemple)			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
2	Agent d'entretien	Nettoyage des sites (restaurant scolaire, écoles, centre de loisirs, Mairie...)	Utilisation d'appareils électriques	18	RISQUE LIE A L'ELECTRICITE	Consignes pour contacter le CTM si besoin (coupure courant, défaut...) Câbles électriques en bon état Réalisation de la vérification annuelle des installations électriques	4	1	3	1	15	O / T	Rappeler les bonnes pratiques lors de l'utilisation d'appareils électriques (vérifier l'état du cordon d'alimentation et de la prise murale, ne pas tirer sur le câble pour débrancher...)			
2	Agent d'entretien	Nettoyage des bâtiments durant les vacances scolaires	Utilisation d'un escabeau	4	RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR	Sensibilisation risque chute de hauteur (2017) Dotation de manche ou une perche télescopique pour les activités en hauteur plateforme sécurisée (garde corps)	2	3	3	1	15	H / O / T	Vérifier visuellement l'escabeau avant chaque utilisation Respecter les règles d'utilisation (stabilité du sol, état...)			
2	Agent d'entretien	Nettoyage des sites (restaurant scolaire, écoles, centre de loisirs, Mairie...)	Postures contraignantes lors du ménage (tables basses...)	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Formation gestes et postures (date ?)	4	3	2	1	14	H	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort Prendre en compte le poids lors du changement du matériel (les aspirateurs par des modèles plus légers par exemple)			
2	Agent d'entretien	Nettoyage des sites (restaurant scolaire, écoles, centre de loisirs, vestiaires, Mairie...)	Risque de glissade sur sol mouillé	2	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (sans dénivellation)	Mise à disposition de chaussures de sécurité à semelles antidérapantes dotation de panneaux "attention sol glissant"	4	3	2	1	14	O	S'assurer de la dotation et du port des EPI Vérifier l'utilisation de panneaux "attention sol glissant"			
2	Agent d'entretien	Nettoyage des sites (écoles, centre de loisirs, vestiaires, ...)	Présence de marches isolées à l'entrée ou à l'intérieur des bâtiments	3	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (avec dénivellation)	Marches isolées conformes (démarrage couleur) sur sites réhabilités	4	3	2	1	14		Finaliser la signalétique des marches isolées en apposant une bande rayée jaune et noire (ex cuisine salle F. Routy) ou une couleur fluo			
2	Agent d'entretien	Nettoyage des sites (centre de loisirs, restaurant scolaire, écoles, vestiaires, Mairie...)	Chute d'une chaise lors du nettoyage / rangement dans les salles/locaux	5	RISQUE LIE AUX CHUTES D'OBJETS, PROJECTION ET AUX EFFONDREMENTS	Consigne de ne plus poser les chaises sur les tables Mise à disposition et port de chaussures de sécurité adaptée (coquée)	4	3	2	1	14	H / O / T	S'assurer de la dotation des EPI adaptés			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)x(GxM)	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
2	Agent d'entretien	Nettoyage des sites (restaurant scolaire, écoles, centre de loisirs, vestiaires, Mairie...)	Utilisation de produits d'entretien	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Dotation et port d'EPI adaptés (paire de gants, blouses, chaussures de sécurité...) Présence des Fiches de Données de Sécurité (FDS) dans les placards/locaux d'entretien Stockage dans bacs de rétention + affichage tableau de compatibilité des produits pour éviter les mélanges Agents sensibilisés au risque chimique en 2017	4	2	2	1	12	O / T	S'assurer de la réception des FDS par le(s) fournisseur(s) S'assurer de la dotation et du port des EPI Communiquer les Fiches de Données Sécurité (FDS) au médecin de prévention			
2	Agent d'entretien	Nettoyage des bâtiments durant les vacances scolaires	Vide les étagères, déplacement des tables et chaises	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Agents sensibilisés au port de charge Travail en binôme Remplacement du mobilier lourd par du plus léger (résine...)	1	3	3	1	12	H / O / T	Lors du changement de mobilier, prendre en compte la maniabilité et le poids Mettre des kits de déplacements de meubles à disposition (coin à roulettes et levier) Faire une étude TMS			
2	Agent d'entretien	Nettoyage des sites (restaurant scolaire, écoles, centre de loisirs, Mairie...)	Nettoyage des sanitaires	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Lavage des mains régulier Gants fins à disposition Mise à disposition d'une blouse	4	1	2	1	10	H / O / T	Sensibiliser les agents au risque biologique S'assurer de la dotation et du port des EPI			
2	Agent d'entretien	Nettoyage des bâtiments durant les vacances scolaires	Chute d'une chaise, d'un meuble, d'un objet... lors du nettoyage	5	RISQUE LIE AUX CHUTES D'OBJETS, PROJECTION ET AUX EFFONDREMENTS	Mise à disposition de chaussures de sécurité	2	3	2	1	10	O / T	S'assurer de la dotation et du port des EPI			
2	Agent d'entretien	Nettoyage des bâtiments durant les vacances scolaires	Nettoyage minutieux de tout le mobilier et des jouets	10	RISQUE LIE AUX GESTES REPETITIFS	Alternance des tâches Regroupement des jouets avec un balai/raclette pour limiter les flexions	1	3	2	1	8	O / T	Prévoir des séances d'échauffements avant début activité			

Répartition des niveaux de risques résiduels	
Risques Forts	0
Risques moyens	2
Risques faibles	12

H	Humain = Formation
O	= Organisation
T	= Technique

UNITE DE TRAVAIL : Service RESTAURATION

EFFECTIF : 4

POSTE DE TRAVAIL / METIER : Agent de restauration

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)x(GxM)	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
3	Agent de restauration	Portage des repas à domicile + Halte garderie	stationnement sur Voie Publique	1	RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION ROUTIERE	véhicule entretenu et vérifié (contrôle technique) dotation gilet haute visibilité	3	1	4	2	32	H / O	Sensibiliser l'agent aux risque routier (consignes : pas de téléphone au volant, stationnement sécurisé, prévenir en cas de retard...) vérifier les équipements de sécurité (gilet HV, triangle de signalisation...)			
3	Agent de restauration	Préparation du service / Installation des tables	Utilisation du four pour préparer et maintenir au chaud (liaison chaude) / Ouverture des banquettes (risque de brûlures)	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Dotation des EPI adaptés (paires de gants thermiques...) Présence de SST avec trousse de secours spécifique Numéros de secours affichés	4	1	3	2	30	O	Nommer une personne chargée de vérifier la trousse de secours S'assurer du suivi du recyclage de la formation SST et/ou gestes qui sauvent			
3	Agent de restauration	Préparation du service / Installation des tables	Dressage des couverts des maternelles (Table à hauteur d'enfant) et élémentaires	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Alternance des tâches Nombre de tables réduit Agents sensibilisés au port de charge (sensibilisation ORMET)	3	1	3	2	24	H / O / T	Sensibiliser les agents au travail en sécurité et économie d'efforts En cas de renouvellement, prévoir du mobilier adapté aux adultes (chaises réhaussées et tables adaptées...) et/ou prévoir la dotation de tabouret à hauteur réglable (cf. siège picot modèle ORMET)			

Code UT	Poste de travail / Metier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Auteur/pilote	Échéance	Avancement
	Agent de restauration	surveillance repas et plonge	présence d'enfants et manipulation d'assiettes et couverts	16	RISQUE LIE AU BRUIT	étude sonométrique réalisée en 2018 (cf. rapport sce SMHS Ormet) Mise à disposition de bouchons moulés et jetables - près de 300 couverts/jour (160/70 mètres) surveillance médicale avec audiogramme	3	2	3	1	15	H / O / T	Former les agents au risque auditif S'assurer de la dotation et du port des EPI Veiller au suivi médical			
	Agent de restauration	utilisation produits d'entretien et de nettoyage	Entretien équipements locaux	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Signalétique affichée (tableau 9 pictogrammes + tableau de stockage/ compatibilité produits) Agents formés au risque chimique Présence FDS surveillance médicale (cf convention SMP mutualisé VO)	2	1	2	2	12	H / O	Former tout nouvel agent au risque chimique S'assurer de l'envoi des FDS au SMP pour avis			
3	Agent de restauration	Portage des repas à domicile + Déplacement site	déplacement escaliers zones avec dénivellation	3	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (avec dénivellation)	L'agent fait attention et dispose de chaussures adaptées à l'activité Consigne en cas d'intempérie (pas de sortie-VL non équipé de pneus hiver) Dotation trousse secours (2019)	3	1	3	1	12	O	définir un cheminement pour éviter l'entrée de calcaire qui génère la présence de gravillon dans les locaux de restauration S'assurer de la dotation et du port des EPI pour tout nouvel agent			
3	Agent de restauration	Portage des repas à domicile	déplacement chez usagers avec possibilité présence animaux domestiques (chiens, oiseaux...) : morsures, plaies	25	AUTRES RISQUES	Surveillance médicale des agents Mise à disposition d'une trousse de secours pour le VL	3	1	3	1	12	O	s'informer en préalable de la tournée de la présence potentielle de chien/animal à risque			
3	Agent de restauration	Préparation du service / Installation des tables	Utilisation du coupe pain électrique, trancheur, mixeur (gyraphe)	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Affichage consignes de sécurité pour utilisation machines Dotation EPI adaptés gants anticoupeure ou gants de mailles	4	1	2	1	10	O	S'assurer du port des EPI et de l'affichage des consignes de sécurité			

Code UT	Poste de travail / Metier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Auteur/pilote	Échéance	Avancement
3	Agent de restauration	Portage des repas à domicile Activité dans la zone de préparation (jusqu'à la fin de service)	Contact avec des personnes âgées, environnement domicile ...	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Affichage plan de nettoyage hygiène (prestataire Fichot) Surveillance médicale des agents Lavage des mains régulier + gel hydroalcoolique à disposition Trousse de secours à disposition Agents formés HACCP Agents SST	4	1	2	1	10	H / O	Mettre à jour les plan de nettoyage en lien avec Prestataire Rappeler l'obligation du port de la charlotte dans la cuisine Informez tout nouvel agent des règles d'hygiène à respecter (pour éviter propagation risque biologique) Former au risque biologique / HACCP tout nouvel agent			
3	Agent de restauration	Service du repas / aide aux enfants / Débarrassage des tables	Installer les enfants correctement, aider les enfants à manger / table à hauteur d'enfant pour les maternelles	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Nombre de tables maternelles réduit	4	1	2	1	10	O / T	renouvellement, prévoir du mobilier adapté aux adultes (chaises réhaussées et tables adaptées...) et/ou prévoir la dotation de tabouret à hauteur réglable (cf. siège picot modèle ORMET) Prévoir une étude TMS			
3	Agent de restauration	Plonge / Nettoyage de la vaisselle	Port de panier de vaisselles, mise en panier, rangement de la vaisselle propre	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Chariot de manutention adapté Agents sensibilisés au port de charge	4	1	2	1	10	H / O / T	Former les agents au travail en sécurité et économie d'efforts Prévoir une étude TMS			
3	Agent de restauration	Plonge / Nettoyage de la vaisselle	Pliètement / rotation du tronc	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Alternance des tâches Surveillance médicale des agents (cf. convention SMP mutualisé VO)	4	1	2	1	10	H / O / T	Former les agents au travail en sécurité et économie d'efforts Prévoir une étude TMS (dotation semelle anti-fatigue)			
3	Agent de restauration	Plonge / Nettoyage de la vaisselle (1 agent)	Manipulation de la vaisselle	10	RISQUE LIE AUX GESTES REPETITIFS	Alternance des tâches Surveillance médicale des agents (cf. convention SMP mutualisé VO)	4	1	2	1	10	H / O	Former les agents au travail en sécurité et économie d'efforts Prévoir une étude TMS (dotation semelle anti-fatigue)			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
3	Agent de restauration	Plonge / Nettoyage de la vaisselle	Installation des équipements favorisant les TMS (locaux exigus)	11	RISQUE LIE A L'AMENAGEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL	Réhabilitation du site avec locaux aménagés pour réduire les manutentions (port des paniers de vaisselle limitée), et disposer de suffisamment de place pour organiser le circuit de la vaisselle (vaisselle sale / vaisselle propre)	4	1	2	1	10	O	Veiller au maintien du rangement des locaux			

Répartition des niveaux de risques résiduels	
Risques Forts	0
Risques moyens	3
Risques faibles	11

H	Humain = Formation
O	= Organisation
T	= Technique

UNITE DE TRAVAIL : Service scolaire-périscolaire

EFFECTIF : 5

POSTE DE TRAVAIL / METIER : Agent d'animation, ATSEM, Agent d'entretien

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation, ATSEM	Multi-activités	Se baisser, s'accroupir pour païfer aux enfants pour faire les lacets, habiller les enfants...	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Certains enfants sont autonomes pour s'habiller surveillance médicale (convention soc de médecine préventive Ville Orleans)	4	3	2	2	28	H / O / T	Sensibiliser les agents à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) Lors du renouvellement du mobilier, choisir du mobilier à hauteur d'adulte ou adapté au travail de petite enfance (exemple siège picot à hauteur réglable...) Prévoir une étude de poste "métier" en lien avec le soc de médecine préventive (TMS)			
4	ATSEM	Accompagnement sorties scolaires	Déplacement en bus	1	RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION ROUTIERE	Planning/convention bus chécy Ceinture de sécurité dans le bus cheminement sécurisé pour les enfants dotation de gilet de sécurité HV pour les 2 agents concernés	3	2	4	1	20	O / T	S'assurer du respect des consignes de sécurité (port du gilet de sécurité HV, port de la ceinture de sécurité...)			
4	Accueil périscolaire	Accueil des enfants	Parents mécontents (agression verbale)	20	RISQUE D'AGRESSION	Pas de déclaration de situation Bureaux responsable et adjoint à l'entrée du site (visuel sur accueil parents)	4	1	2	2	20	H / O / T	Former tous les agents concernés à l'accueil de public difficile. Prévoir une consigne pour alerter la collectivité (GPM-DGS) - cf. modèle ORMET			
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Animation des ateliers et des jeux	Postures contraignantes pour se mettre à la hauteur des enfants et préparer les salles de pause/sieste	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	surveillance médicale	4	1	2	2	20	H / O / T	Sensibiliser les agents à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) Lors du renouvellement du mobilier, choisir du mobilier à hauteur d'adulte ou adapté au travail de petite enfance (exemple siège picot à hauteur réglable...) Prévoir une étude de poste "métier" en lien avec le soc de médecine préventive (TMS)			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)x(GxM)	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Auteur/pilote	Echéance	Avancement
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Préparation des ateliers	Installation du matériel sur les tables / nettoyages des tables entre les activités	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	surveillance médicale	4	1	2	2	20	H / O / T	Sensibiliser les agents à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) Prévoir l'achat de kit d'entretien (kit balai pour ne pas avoir à se baisser (cf. kit entretien Olive/Fleury/Ormet à faire tester pour avis)			
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Multi-activités	Enfants bruyants (cris, pleurs, nuisance sonore fréquente)	16	RISQUE LIE AU BRUIT	ateliers pédagogiques accueil d'enfants réduit depuis suppression TAP mise à disposition de protections auditives (bouchons d'oreille jetable) réalisation de relevés sonométriques par ORMET (2018)	4	2	3	1	18	H / O / T	proposer des protections auditives à tout nouvel agent (bouchons jetables et/ou moulés) Sensibiliser tous les agents au risque auditif (cf. séances ORMET) S'assurer du port des protections auditives			
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Animation des ateliers et des jeux	Utilisation d'un escabeau pour accrocher les travaux des ateliers aux murs	4	RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR	Surveillance médicale	2	1	3	2	18	O / T	Prévoir de contrôler (1 fois par an à minima) les escabeaux Respecter les règles d'utilisation (stabilité du sol, état...)			
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Multi-activités	Contact avec des enfants malades, vomis, sang ...	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Surveillance médicale des agents (convention soc santé VO) vaccinations obligatoires et recommandées	3	1	2	2	16	H / O / T	Informez le personnel des règles d'hygiène à respecter (lavage régulier des mains) + affichage Mettre en place une procédure lors des Accidents d'Exposition au Sang (AES) avec une sensibilisation des agents concernés (cf. modèle ORMET) Nommer une personne chargée de vérifier la trousse de secours (SST)			
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Animation des ateliers et des jeux	Utilisation du massicot et cutters	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Local infirmerie à disposition avec trousse de secours, lit Agents formés aux gestes de premiers secours (SST) Suivi des formations	2	1	2	2	12	O / T	Afficher les numéros de secours (15) Nommer une personne chargée de vérifier la trousse de secours (parmi les SST) Prévoir des cutters à lame rétractable			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)x(GxM)	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Auteur/pilote	Echéance	Avancement
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Animation des ateliers et des jeux	Stockage de matériel en hauteur	5	RISQUE LIE AUX CHUTES D'OBJETS, PROJECTION ET AUX EFFONDREMENTS	présence de SST	2	1	2	2	12	O	Supprimer le stockage au dessus des armoires Favoriser le stockage à hauteur d'homme			
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Animation des ateliers et des jeux	Surveillance de la cour / Animation par températures basses et par temps de pluie	14	RISQUE LIE AUX AMBIANCES THERMIQUES ET CLIMATIQUES	Les agents s'habillent en conséquence Présence d'un préau pour s'abriter Les animateurs adaptent les activités en fonction des conditions météorologiques	4	2	1	2	12	O	Sensibiliser les agents aux consignes			
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Accompagnement aux sanitaires	Accompagnement des enfants aux sanitaires, changement des vêtements souillés des enfants	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	surveillance médicale	4	2	1	2	12	H / O	Sensibiliser les agents au risque biologique Rappeler les règles d'hygiène (afficher, consigne pour se laver les mains, prévoir une boîte de gants jetables)			
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Surveillance de la sieste	Salle dans la pénombre	2	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (sans dévellation)	salle conforme réservée (nouveau bâtiment/prox.parking) surveillance médicale	4	2	2	1	12	O	Afficher une consigne (plan) pour conserver une voie de passage entre les lits			
4	ATEM	Accompagnement sorties scolaires	Montées et descentes du bus	3	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (avec dévellation)	l'agent est attentif Véhicule en bon état (marches conformes)	4	2	2	1	12	O	prévoir de sensibiliser tout nouvel agent			
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Animation des ateliers et des jeux	Risque de piqure d'insecte	25	AUTRES RISQUES	Trousse de secours pour enfants à disposition Numéro des secours (15) affiché sur site (hall accueil) Agents formés aux gestes de premiers secours (SST)	3	2	1	2	10	H / O	Nommer une personne chargée de vérifier la trousse de secours Assurer le suivi des formations (SST et/ou GOS) Assurer un suivi médical			
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Surveillance de la sieste	Préparation et désinstallation des lits	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	salle réservée (nouveau bâtiment/prox.parking) avec lits fixes	4	1	2	1	10	H / O	Sensibiliser les agents à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)			
4	Directrice en Accueil Collectif de Mineur et agent d'Animation	Animation des ateliers et des jeux	Utilisation de colles, peintures, encres	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Produits non dangereux pour la santé Lavabos et savon à proximité	3	1	2	1	8	O	Afficher une consigne pour se laver les mains après l'activité			

Répartition des niveaux de risques résiduels	
Risques Forts	0
Risques moyens	7
Risques faibles	10

H	Humain = Formation
O	= Organisation
T	= Technique

UNITE DE TRAVAIL : Service Halte garderie

EFFECTIF : 2

POSTE DE TRAVAIL / METIER : Educatrice Jeunes enfants / Auxiliaire de puériculture

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)x(GxM)	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Auteur/pilote	Echéance	Avancement
5	Responsable de la Halte Garderie et auxiliaire de puériculture	Multi-activités	Accueil et gestion des bébés/Enfants (cris, pleurs, nuisance sonore fréquente)	16	RISQUE LIE AU BRUIT	Ateliers pédagogiques Reliefs sonométriques réalisés en février 2018 (70 à 78 db) Dotations de protections auditives (bouchons d'oreille jetable) proposée aux agents Surveillance médicale (convention soc de médecine préventive Ville Orléans) -	4	2	3	2	36	H / O / T	Prévoir la réalisation d'audiogramme en 2020 Sensibiliser tous les agents au risque auditif			
5	Responsable de la Halte Garderie et auxiliaire de puériculture	Multi-activités	Postures contraignantes pour se mettre à la hauteur des enfants. Se baisser, s'accroupir pour accueillir, parler aux bébés, enfants, pour ramasser les jouets, faire les lacets, habiller les enfants, repas, biberons...	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Dotation de tabouret à roulettes utilisés pour les activités (écartés à l'issue) Surveillance médicale (convention soc de médecine préventive Ville Orléans)	4	2	2	2	24	H / O / T	Lors du renouvellement du mobilier, choisir du mobilier adapté au travail de petite enfance (exemple balai trapèze pour ramasser les jouets...) Sensibiliser les agents à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) Prévoir une étude de poste "métier" en lien avec le soc de médecine préventive (TMS)			
5	Responsable de la Halte Garderie et auxiliaire de puériculture	Change des enfants, port dans lit sieste	Port répété d'enfants Préparation et désinstallation des lits	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Lits gigognes (à roulettes) avec barrière de protection amovible surveillance médicale (convention soc de médecine préventive Ville Orléans)	3	1	3	2	24	H / O / T	Sensibiliser les agents à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) avec mise en œuvre du plan d'actions (poursuivre dotation de matériels adaptés et ergonomiques : tables à langer, lits ...) emplacement table à langer non fonctionnel			
5	Responsable de la Halte Garderie et auxiliaire de puériculture	Accueil des enfants	Parents mécontents (agression verbale)	20	RISQUE D'AGRESSION	Pas de déclaration de situation. Les agents font preuve de diplomatie bureau de la responsable situé à l'entrée du site (visuel sur accueil des parents/occulux) bouton d'alerte (lumineux rouge) installé mais non relié	4	1	2	2	20	H / O / T	Prévoir de relier le bouton d'alerte à la collectivité (GPM-DGS) Former tous les agents concernés à l'accueil de public difficile.			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)x(GxM)	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Auteur/pilote	Echéance	Avancement
5	Responsable de la Halte Garderie et auxiliaire de puériculture	Animation des ateliers et des jeux et rangement	Utilisation d'un escabeau pour accrocher les travaux des ateliers aux murs, nettoyer les vitres	4	RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR	Mise à disposition ponctuelle d'un escabeau par le service technique surveillance médicale (convention soc de médecine préventive Ville Orléans)	2	1	3	2	18	O / T	Prévoir l'achat d'un kit vitres (manche télescopique) pour le nettoyage des vitres, prévoir la dotation permanente d'un escabeau 3 marches (avec vérification à minima 1 fois/an) Respecter les règles d'utilisation (stabilité du sol, état...)			
5	Responsable de la Halte Garderie et auxiliaire de puériculture	Animation des ateliers et des jeux, entretien et désinfection des jouets	Utilisation de colles, peintures, encres	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Fiches de données de sécurité (FDS) bacs de rétention consignes d'hygiène et de sécurité Produits non dangereux pour la santé Lavabos et savon à proximité	3	1	2	2	16	H / O / T	Sensibiliser les agents au risque chimique prévoir l'envoi de toutes les FDS au médecin de prévention			
5	Directrice Halte garderie et auxiliaire de puériculture	Multi-activités	Contact avec des enfants malades, vomis, sang ...	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Affichage de consignes d'hygiène dans les sanitaires et biberonnerie (lavage régulier des mains) Surveillance médicale (convention soc de médecine préventive Ville Orléans) vaccinations obligatoires et recommandées	3	1	2	2	16	H / O / T	Compléter l'affichage des règles d'hygiène à respecter (lavage régulier des mains) + affichage			
5	Responsable de la Halte Garderie et auxiliaire de puériculture	Animation des ateliers et des jeux	Stockage de matériel en hauteur	5	RISQUE LIE AUX CHUTES D'OBJETS, PROJECTION ET AUX EFFONDREMENTS	Présence de SST avec trousse de secours	2	1	2	2	12	O	Supprimer le stockage au dessus des armoires Favoriser le stockage à hauteur humaine			
5	Responsable de la Halte Garderie et auxiliaire de puériculture	Accompagnement aux sanitaires	Accompagnement des enfants aux sanitaires, changement des vêtements souillés des enfants	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Surveillance médicale (convention soc de médecine préventive Ville Orléans) vaccinations obligatoires et recommandées	4	2	1	2	12	H / O	Sensibiliser les agents au risque biologique Rappeler les règles d'hygiène (afficher consigne pour se laver les mains, prévoir une boîte de gants jetables)			
5	Responsable de la Halte Garderie et auxiliaire de puériculture	Entretien des locaux	sol humide, encombrement d'objets au sol	2	CHUTE DE PLAIN PIED (sans déviation)	Mise à disposition d'EPI adaptés (chaussures antidérapantes, panneau "attention sol glissant") Organisation du travail	4	1	2	1	10	O / T	S'assurer de la dotation et du port des EPI adaptés			

Répartition des niveaux de risques résiduels	
Risques Forts	0
Risques moyens	5
Risques faibles	5

H	Humain = Formation
O	= Organisation
T	= Technique

UNITE DE TRAVAIL : Service Technique

EFFECTIF : 4

POSTE DE TRAVAIL / METIER : Agent technique polyvalent

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
6	Agent technique polyvalent	Débroussaillage	Intervention à proximité des voies de circulation avec la débroussaillieuse	1	RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION ROUTIERE	Mise à disposition d'un gilet haute visibilité Installation de panneaux et de cônes de signalisation	3	2	4	2	40	H / O / T	Former les agents à la signalisation de chantier temporaire, mobile et fixe S'assurer du port des vêtements haute visibilité			
6	Agent technique polyvalent	Nettoyage des caniveaux	Intervention au bord des routes ou sur la chaussée dans le centre ville	1	RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION ROUTIERE	vêtements de travail et EPI haute visibilité (tenue, gilet HV, ...) Véhicule de service et remorque placés en amont de la zone de travail, équipée de gyrophare, panneau AKS, triflash Installation de panneaux et de cônes de signalisation	2	3	4	2	40	H / O / T	Former les agents à la signalisation de chantier temporaire, mobile ou fixe S'assurer de la dotation et du port des vêtements et EPI haute visibilité notamment pour tout nouvel agent			
6	Agent technique polyvalent	Tonte des espaces verts	Utilisation du matériel de tonte	16	RISQUE LIE AU BRUIT	Mise à disposition de casques de protection auditive et de bouchons d'oreilles moulés (2019) Formation aux risques liés au bruit pour 2 agents (2019)	2	3	3	2	30	H / O / T	Prévoir une sensibilisation "au bruit" pour tous les agents et assurer le suivi (tous les 5 ans) S'assurer de la dotation et du port des protections auditives			
6	Agent technique polyvalent	Entretien du matériel	Utilisation et stockage de produits chimiques (dégraissant, huiles, carburants...)	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Site CTM interdit à toute personne non autorisée Certains produits sont rangés dans des armoires spécifiques fermées Présence de bacs de rétention Présence de pictogrammes pour signaler le risque Dotation des EPI adaptés (paires de gants, lunettes de protection, masques...)	4	1	3	2	30	O / T	Mettre à disposition des bacs de rétention pour les huiles et carburants (capacité égale à la moitié du volume stocké) Fiches de données de sécurité (FDS) consignées dans un classeur Afficher et respecter le tableau de compatibilité des produits stockés Identifier chaque contenant sans étiquette (demander l'étiquette au fournisseur...) S'assurer du respect des préconisations inscrites sur la FDS (stockage, EPI...) S'assurer de la dotation et du port des EPI			
6	Agent technique polyvalent	Utilisation portes sectionnelles et portails d'accès	Utilisation portes et portails : * automatiques ou semi-automatiques, * manuels	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Accès du CTM interdit à toute personne non autorisée	4	1	3	2	30	O / T	Faire procéder aux vérifications périodiques annuelles des portails automatiques ou semi-automatiques et portes sectionnelles (observations à noter dans le registre de sécurité)			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
6	Agent technique polyvalent	Déplacements dans le hangar du CTM, accès mezzanine, zone de stockage...	Déplacement dans un environnement dégradé : maintenance équipements, ...	5	RISQUE LIE AUX CHUTES D'OBJETS, PROJECTION ET AUX EFFONDEMENTS	Rangement des zones de stockage selon la méthode des 5S (trier, ranger, éliminer, maintenir et impliquer) Equipements matériels fixés Agents vigilants Site technique interdit à toute personne non autorisée	4	1	3	2	30	O / T	Sécuriser la mezzanine (escalier d'accès, garde corps avec bannière de sécurité escamotable...) Faire contrôler les racks de rangement (poids maximal à afficher) par un prestataire accrédité			
6	Agent technique polyvalent	Multi-activités	Agent en position de travailleur isolé	22	RISQUE LIE AU TRAVAIL ISOLE	dotation d'1 téléphone portable professionnel pour tous les agents briefing matinal et 2 à 3 tps d'échange/jour dans salle de pause Agents SST	3	2	3	2	30	O / T	Interdire la réalisation de travaux dangereux seul OU prévoir la dotation d'un dispositif d'alerte pour travailleur isolé (DATI) avec relais (à définir selon organisation)			
6	Agent technique polyvalent	Taille des haies et des buissons	Utilisation des tailles-haies	16	RISQUE LIE AU BRUIT	Mise à disposition de casques de protection auditive et de bouchons d'oreilles moulés (2019) 1 taille haie électrique 2 agents formés en 2019 aux risques liés au bruit	2	3	3	2	30	H / T / S	Former tous les agents aux risques liés aux bruits S'assurer de la dotation et du port des protections auditives Prévoir le renouvellement du matériel avec batterie si possible			
6	Agent technique polyvalent	Débroussaillage	Utilisation de la débroussaillieuse	16	RISQUE LIE AU BRUIT	Mise à disposition de casques de protection auditive et de bouchons d'oreilles moulés (2019) 1 taille haie électrique Formation aux risques liés au bruit pour 2 agents (2019)	3	2	3	2	30	H / O / T	Former tous les agents aux risques liés aux bruits S'assurer du port des protections auditives Prévoir le renouvellement du matériel par des outils à batterie (moins de bruit et moins polluant)			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)XGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
6	Agent technique polyvalent	Tonte des espaces verts stade de pont aux moines / Ecoles	Circulation routière avec le microtracteur, tondeuse autoportée. Intervention à proximité des voies de circulation (cimetière, avenue PAM) avec les outils de tonte	1	RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION ROUTIERE	Délivrance autorisation de conduite 1 agent formé en 2019 CACES R372 cat.1, 4 et 9) Surveillance médicale Mise à disposition de vêtements de travail et EPI haute visibilité Entretien du véhicule (freins, éclairage, état des pneumatiques...) convention garages locaux Respect du Code de la route Microtracteur et tondeuse autoportées homologués pour circuler sur la route (sauf ceinture) Microtracteur équipé d'une structure de Protection Contre les Retournements (SPCR) dépliée lors des activités et d'un gyrophare fixe	2	1	4	2	24	H / O / T	Délivrer des autorisations de conduites pour tous les engins de chantiers avec formation de type CACES (ex. R472m alc 01/01/2020) S'assurer de la dotation et du port des vêtements et EPI haute visibilité pour tout nouvel agent			
6	Agent technique polyvalent	Tonte des espaces verts stade de pont aux moines /	Retournement du microtracteur lors de la tonte de terrain en pente	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Passage de la débroussailluse pour les terrains trop pentus Microtracteur équipé d'une Structure de Protection Contre les Retournements (SPCR) dépliée, utilisation d'une épaveuse pour les parties en pente	2	1	4	2	24	H / O / T	Former les agents à la conduite en sécurité des engins de chantiers concernés (CACES R.472m alc du 01/01/2020)			
6	Agent technique polyvalent	Débroussaillage	Utilisation de la débroussailluse	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	2 agents dédiés à cette activité depuis 4 trim 2019 (rotation pour réduire la pénibilité)	3	3	2	2	24	H / O / T	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort Prévoir l'achat d'un harnais ergonomique (rembourré épaules et allègement poids)			
6	Agent technique polyvalent	Ramassage des feuilles mortes	Utilisation du souffleur à feuilles	16	RISQUE LIE AU BRUIT	Mise à disposition de casques de protection auditive et de bouchons d'oreilles moulés (2019) Formation aux risques liés au bruit pour 2 agents (2019)	1	3	3	2	24	H / T	Prévoir une sensibilisation "au bruit" pour tous les agents et assurer le suivi tous les 5 ans) S'assurer du port des protections auditives et de la dotation pour tout nouvel agent			
6	Agent technique polyvalent	Désherbage	Utilisation des outils de jardin	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Préparation des outils matin (échauffement) Utilisation de binette/raclette Désherbeur thermique avec sac à dos	3	3	2	2	24	H / O / T	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort et au risque incendie par point chaud			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)XGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
6	Agent technique polyvalent	Entretien du matériel	Travaux de soudure - Dégagement de fumées de soudure	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Zone de soudure avec ventilation naturelle	1	2	4	2	24	T / S	Installer un système d'aspiration captant les polluants au plus près de la source d'émission S'assurer de la dotation et du port des masques de protection FFP3			
6	Agent technique polyvalent	Entretien du matériel	Travaux de soudure - incendie par point chaud	15	RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	Certains agents sont formés à la manipulation des extincteurs Pas de soudure extérieure en période de sécheresse-canicule	1	2	4	2	24	H / O / T	Prévoir l'achat d'extincteurs à proximité et accessibles Etablir un processus pour point chaud (modèle SMHS Ormet) Former tous les agents à la manipulation des extincteurs			
6	Agent technique polyvalent	Travaux divers (maçonnerie, plomberie, peinture...)	Travaux d'ordre électrique	18	RISQUE LIE A L'ELECTRICITE	3 agents habilités aux risques électriques (2018/2019) suivi des formations assure (tableau) Dotation des EPI adaptés (gants, casque avec écran facial, tapis isolant, ...) Réalisation de la vérification périodique (annuelle) des installations électriques	2	1	4	2	24	H / O / T	faire réaliser les travaux par des agents habilités ou former tous les agents aux risques électrique Prévoir la dotation d'un VAT (vérificateur d'absence de tension) S'assurer de la dotation et du port des EPI			
6	Agent technique polyvalent	Multi-activités	Chute, glissade sur chantier, site CTM	2	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (sans dénivellation)	Agents vigilants lors de leurs déplacements marquages emplacements véhicules et engins matérialisés au CTM Centre technique rangé Dotation de chaussures de sécurité à semelles antidérapantes	4	2	2	2	24	O / T / S	Aménager un plan de cheminement piétons Organiser les espaces de travail/chantier et maintenir les lieux rangés (définir un jour de rangement)			
6	Agent technique polyvalent	Multi-activités (taille haies, accès goutières, rampe éclairage...)	Utilisation d'une nacelle PEMP (location avec chauffeur), échafaudage, échelles	4	RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR	1 agent formé au montage, démontage et utilisation d'un échafaudage (2018) 1 agent formé CACES R386 cat. 1B et 3B (2019) Travail en binôme Vérification visuelle de l'échelle à chaque utilisation	2	2	3	2	24	H / O / T	Interdire l'usage de l'échafaudage à toute personne non formée Former tous les agents utilisateurs d'échafaudage Prévoir la vérification annuelle des escabeaux, des échelles Former un agent à la vérification périodique de l'état des échelles et escabeaux			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
6	Agent technique polyvalent	Multi-activités	Interventions techniques dans/sur des bâtiments/équipements susceptibles de contenir des matériaux amiantés (MCA)	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	DTA (Diagnostic Technique Amiante) et DAT (Diagnostic Avant Travaux) Surveillance médicale renforcée avec fiche exposition Amiante	1	2	4	2	24	H / O / T	Former les agents au risque Amiante SS4 (opérateur / encadrant technique) Fournir les EPI adaptés (kit jetable Amiante : masque avec filtre P3, combinaison avec cagoule de type 5, surfatan, ...) Gérer convenablement les			
6	Agent technique polyvalent	Tonte des espaces verts	Utilisation du matériel de tonte en bordure du canal/Cens	23	RISQUE DE NOYADE	Utilisation de l'épaveuse pour faire les rives du canal / Cens Les agents laissent 1 m entre la bordure et le passage de roue Travail en binôme (portée de vue et portée de voix (même moteur tournant)	3	2	4	1	20	O / T	S'assurer que les agents savent nager. Equiper les agents de gilet de sauvetage et/ou mettre à disposition une bouée de sauvetage sur chaque site de tonte			
6	Agent technique polyvalent	Taille des haies et des buissons	Taille de haies à proximité des voies de circulation	1	RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION ROUTIERE	Mise à disposition de vêtement de travail et d'EPI haute visibilité Véhicule de service et remorque placés en amont de la zone de travail, équipé de gyrophare et d'un panneau AK5 et triflash Installation de panneaux et de cônes de signalisation	2	3	4	1	20	H / O / T	Former les agents à la signalisation de chantier temporaire, mobile ou fixe S'assurer de la dotation et du port des vêtements haute visibilité			
6	Agent technique polyvalent	Tonte des espaces verts	Déclenchement d'un incendie lors de la tonte dans les herbes sèches	15	RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	Agents formés à la manipulation des extincteurs (3 agents formés en 2018)	2	3	2	2	20	H / O / T	Installer un extincteur à poudre 2kg sur le microtracteur et tondeuse autoprotégée Prévoir une formation manipulation extincteur pour tout nouvel agent. Interdire la tonte en cas de sécheresse/canicule			
6	Agent technique polyvalent	Tonte des espaces verts	Utilisation du matériel de tonte (microtracteur, tondeuse tractée...)	17	RISQUE LIE AUX VIBRATIONS	Microtracteur équipé d'un siège sur coussin pneumatique	3	2	2	2	20	O / T	Organiser le travail de manière à réduire l'exposition prolongée aux vibrations (rotation agents) Réaliser une mesure de vibrations			
6	Agent technique polyvalent	Taille des haies et des buissons	Utilisation de la taille-haie / Ramassage des branches / Déchargement de la remorque	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	activité réalisée en binôme	2	3	2	2	20	H / O / T	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort Dotation de ceinture lombaire (convention ssc médecine) Installer une bâche au sol pour limiter la manutention Privilégier le renouvellement d'un camion ampolle			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
6	Agent technique polyvalent	Travaux divers (maçonnerie, plomberie, peinture...)	Utilisation d'outils (meuleuse, perceuses, ...)	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Dotation d'EPI adaptés (gants anti-coupures) Matériel certifié CE	2	1	3	2	18	O / T	S'assurer de la dotation et du port des EPI Machines non vérifiées par un bureau de contrôle / organisme certifié			
6	Agent technique polyvalent	Travaux divers (maçonnerie, plomberie, peinture...)	Utilisation d'outils (perforateurs, meuleuse, perceuses...)	16	RISQUE LIE AU BRUIT	Mise à disposition de casques de protection auditive et de bouchons d'oreilles moulés (2019) Formation aux risques liés au bruit pour 2 agents (2019)	2	1	3	2	18	H / O / T / S	Prévoir une sensibilisation au bruit pour tous les agents et assurer le suivi (tous les 5 ans) S'assurer du port des protections auditives et de la dotation pour tout nouvel agent			
6	Agent technique polyvalent	Travaux divers (maçonnerie, plomberie, peinture...)	Utilisation de vernis, peintures, colles, enrobé, ciment...	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Dotation d'EPI adaptés (paires de gants, masques, lunettes de sécurité) Utilisation de peintures sans solvants Certains produits stockés sur des bacs de rétention et dans des armoires de sécurité Locaux ventilés et interdits aux personnes non autorisées Présence des Fiches de Données Sécurité (FDS) au CTM	2	1	3	2	18	H / O / T	Signaler le danger en apposant les pictogrammes sur la porte du local / armoire Afficher le tableau de compatibilité des produits stockés Adresser les FDS au médecin de prévention Sensibiliser tous les agents aux risques chimiques			
6	Agent technique polyvalent	Ramassage des poubelles et des déchets sauvages	Ramassage des déchets et manipulation des poubelles publiques	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Mise à disposition de vêtements de travail et EPI adaptés (gants, masques, lunettes...) Agents SST avec trousse de secours Mise à disposition de pince à déchets	3	1	2	2	16	O / T / S	Pour éviter tout contact avec des objets coupants ou piquants : pour les sacs légers, les manipuler par le haut, pour les lourds, s'aider d'une fourche/outil Appliquer les règles d'hygiène : lavage des mains, ne pas se toucher le visage Appliquer la procédure Accidents d'Exposition au Sang (AES) du service de médecine préventive mutualisé			
6	Agent technique polyvalent	Entretien du matériel	Brûlures au contact du moteur	25	AUTRES RISQUES	Vigilance des agents sur intervention moteur froid consigne de faire le plein avant démarrage activité Mise à disposition de paires de gants adaptés Agents SST avec trousse de secours sur site et Véhicules	3	1	2	2	16	T / S	S'assurer de la dotation et du port des EPI notamment pour tout nouvel agent S'assurer de la présence d'un crème pour le traitement des brûlures (bafine,...)			

Compte-rendu sommaire - Conseil Municipal du 16/09/2020

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)XGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
6	Agent technique polyvalent	Tonte des espaces verts	Chargement et utilisation de la tondeuse	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Utilisation de la débroussailleuse privilégiée Tondeuse autotractée Mise à disposition de rampe d'accès (2019) + 2 nouveaux jeux (2019)	2	2	2	2	16	H / O / T	Sensibiliser les agents au travail en sécurité et économie d'efforts			
6	Agent technique polyvalent	Ramassage des feuilles mortes	Utilisation du souffleur à feuilles / Ramassage des feuilles au râteau	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Souffleur thermique dorsal (+1 avec démarrage élect) Alternance des tâches (plusieurs agents)	1	3	2	2	16	H / O / T	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort Etalage avant Automne pour réduire chute de feuilles mortes			
6	Agent technique polyvalent	Tonte des espaces verts	Chargement et utilisation de la tondeuse	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Utilisation de la débroussailleuse privilégiée Tondeuse autotractée Mise à disposition de rampe d'accès (2019) + 2 nouveaux jeux (2019) Manutention à 2 utilisation remorque	2	2	2	2	16	H / O / T	Sensibiliser les agents au travail en sécurité et économie d'efforts			
6	Agent technique polyvalent	Plantation / Arrosage	Postures contraignantes lors de la plantation	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Préparation des outils matin (échauffement) Tâches effectuées en binôme régulièrement Plantation des jardinières Dotation et port de vêtements et EPI adaptés (pantalons avec genouillères.)	2	2	2	2	16	H / O	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort			
6	Agent technique polyvalent	Taille des haies et des buissons	Utilisation des sécateurs et cisailles	10	RISQUE LIE AUX GESTES REPETITIFS	Alternance des tâches (rotation pour réduire exposition)	2	2	2	2	16	O / T	Prévoir des sécaleurs sur batterie Prévoir l'achat d'équipements ergonomiques			
6	Agent technique polyvalent	Plantation / Arrosage	Utilisation des outils de jardin, manipulation et manutention de jardinières	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Alternance des tâches (travail en binôme) Préparation des outils matin (échauffement)	2	2	2	2	16	H / O	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort			
6	Agent technique polyvalent	Débroussaillage	Utilisation de la débroussailleuse	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Mise à disposition d'EPI adaptés (chaussures de sécurité, paire de gants, visière) Débroussailleuse conforme	3	2	3	1	15	T / S	S'assurer du port des EPI S'assurer de l'arrêt de la machine lors du débouillage ou lorsque les agents la décrochent du harnais			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)XGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
6	Agent technique polyvalent	Débroussaillage	Utilisation de la débroussailleuse	16	RISQUE LIE AU BRUIT	Mise à disposition de casques de protection auditive et de bouchons d'oreilles moulés (2019) Formation aux risques liés au bruit pour 2 agents (2019)	3	2	3	1	15	H / O / T	Sensibiliser tous les agents aux risques liés au bruit S'assurer du port des protections auditives Prévoir le renouvellement du matériel par des outils à batterie (moins de bruit et polluant)			
6	Agent technique polyvalent	Plantation / Arrosage	Utilisation du motoculteur	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	machine/outil conforme	1	2	2	2	12	T	S'assurer de l'arrêt de la machine avant d'intervenir à proximité Réaliser la vérification périodique applicable aux motoculteurs			
6	Agent technique polyvalent	Multi-activités	Risque de piqure d'insecte ou de morsure de serpent	25	AUTRES RISQUES	Dotation de vêtements de travail et EPI adaptés Agents SST avec trousse de secours	3	3	2	1	12	H / O / T	S'assurer de la dotation et du port des EPI Utiliser la procédure d'alerte à secours du service de médecine préventive mutualisé			
6	Agent technique polyvalent	Entretien du matériel	Manipulation des lames, risque de coupure	25	AUTRES RISQUES	Mise à disposition de paires de gants adaptés anticoupure Agents SST avec trousse de secours sur site et Véhicules	1	1	3	2	12	T / S	S'assurer de la dotation et du port des EPI notamment pour tout nouvel agent			
6	Agent technique polyvalent	Ramassage des animaux errants et animaux morts	Morsure / griffure d'animaux	25	AUTRES RISQUES	Consigne de ne pas approcher l'animal s'il présente des signes d'agressivité et maladies Mise à disposition d'EPI adaptés (paire de gants, masques...) Agents SST avec trousse de secours dans les véhicules Surveillance médicale	1	1	3	2	12	O / T	Contacteur le sce d'équarrissage pour intervention Afficher une fiche réflexe relative à ce risque (modèle cod45, Ormet) Afficher la procédure d'alerte à secours du SMP (convention ORMET) S'assurer de la dotation et du port des EPI			
6	Agent technique polyvalent	Entretien du matériel	Travaux de soudure - Poste à souder branche sur secteur Poste électrique Arc/boutelles Acétylène	18	RISQUE LIE A L'ELECTRICITE	Equipement récent : câbles électriques, ...) Réalisation de la vérification périodique (annuelle) des installations électriques 3 agents habilités au risque électrique	1	2	4	1	12	H / O / T	Vérifier avant toute utilisation l'état du poste à souder (état du cordon d'alimentation, débrancher en tenant la prise murale sans tirer sur le câble pour débrancher...)			

Compte-rendu sommaire - Conseil Municipal du 16/09/2020

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)XGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
6	Agent technique polyvalent	Entretien du matériel	Remplissage des réservoirs d'essence des machines-outils	15	RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	consigne de faire le plein, moteur coupé et avant utilisation Présence de jerricans homologués pour le transport de produits pétroliers	3	1	3	1	12	O / T	Afficher des consignes de sécurité au poste de travail Ne pas fumer-vapoter sur les lieux de remplissage Vérifier le fonctionnement des jauges d'essence pour éviter des manipulations inutiles Renouveler les bidons(jerricans tous les 5 ans avec becs verseurs et arrêt automatique du remplissage			
6	Agent technique polyvalent	Entretien du matériel	Utilisation d'un compresseur (volume 150L, pression 10 bars)	15	RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	Compresseur acheté en 2016 purge régulière Stockage dans hangar CTM (ventilé)	3	1	4	1	16	O / T / S	Vérifier périodiquement le compresseur (à faire par un organisme accrédité tous les 48 mois)			
6	Agent technique polyvalent	Multi-activités	Stockage et utilisation d'hydrocarbures (essence, fioul, gasole, ...)	15	RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	Centre technique aéré	3	1	3	1	12	O / T	matérialiser la zone de stockage des hydrocarbures pour maintenir l'absence de zonage ATEX.			
6	Agent technique polyvalent	Salage des routes	Manipulation du sel	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Mise à disposition d'EPI adaptés (paire de gants, paire de lunettes de sécurité)	1	2	2	2	12	T / S	S'assurer de la dotation et du port des EPI			
6	Agent technique polyvalent	Débroussaillage	Projection de pierres, d'herbes...	5	RISQUE LIE AUX CHUTES D'OBJETS, PROJECTION ET AUX EFFONDREMENTS	Mise à disposition d'une visière longue de protection (grillage) Mise à disposition d'EPI adaptés (chaussures de sécurité, paires de gants et vêtements de travail)	3	3	2	1	12	O / T	S'assurer de la dotation et du port des EPI notamment pour tout nouvel agent.			
6	Agent technique polyvalent	Salage des routes communales	Chute sur soi glissant	2	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (sans dénivellation)	Dotation et port de chaussures de sécurité	1	2	2	2	12	T	S'assurer de la dotation et du port des EPI			
6	Agent technique polyvalent	Entretien du matériel	Retournement de la barre de coupe du tracteur	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Tâche réalisée à 2 agents Outil pour faciliter le retournement	2	1	2	2	12	H / O	S'assurer du respect des consignes Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort.			
6	Agent technique polyvalent	Taille des haies et des buissons	Utilisation des tailles-haies	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Mise à disposition d'EPI adaptés (chaussures de sécurité, paire de gants anti-coupure) Taille-haie conforme	2	3	2	1	10	O / T	S'assurer de la dotation et du port des EPI			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)XGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
6	Agent technique polyvalent	Entretien du matériel	Travaux de soudure - Soudure à l'arc (rayonnement)	25	AUTRES RISQUES	base de soudure inerte Agents expérimentés (2) Mise à disposition d'EPI adaptés (masque de soudeur) installation d'un rideau opaque de protection	1	2	3	1	9	O / T	S'assurer de la dotation et du port des EPI			
6	Agent technique polyvalent	Entretien du matériel	Utilisation d'outils (meuleuse perceuse...)	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Mise à disposition d'EPI adaptés (paires de gants, lunettes de protection,...)	2	1	3	1	9	O / T	S'assurer de la dotation et du port des EPI			
6	Agent technique polyvalent	Tonte des espaces verts	Débouillage des outils de tonte	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Agents expérimentés Passage régulier de la tondeuse pour limiter la longueur de pousse Système d'arrêt de lame lorsque l'agent se lève du poste de conduite ?	2	1	3	1	9	O / T / S	S'assurer de la maintenance des outils de tonte			
6	Agent technique polyvalent	Entretien du matériel	Utilisation de la meuleuse pour affûter les lames / Nettoyage des outils à la soufflette-compresseur	5	RISQUE LIE AUX CHUTES D'OBJETS, PROJECTION ET AUX EFFONDREMENTS	Machines conformes CE (carters de protection, organes de sécurité...) Dotation des EPI adaptés (masques FFP2, lunettes de protection, paires de gants,...)	2	1	3	1	9	O / T	S'assurer de la dotation et du port des EPI			
6	Agent technique polyvalent	Ramassage des poubelles et des déchets sauvages	Ramassage de déchets lourds et encombrants	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Manipulation des encombrants à 2 agents Mise à disposition d'outils pour démonter les encombrants si nécessaire	3	1	2	1	8	H / O / T	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort			
6	Agent technique polyvalent	Salage des routes	Manipulation de sac de sel, utilisation de la pelle pour déneiger, épandage du sel	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Préparation des outils matin (échauffement) Tâches effectuées en binôme. Sacs 25 kgs ou bidon 20 L répartis pour alléger charge	1	1	2	2	8	H / O / T	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
6	Agent technique polyvalent	Débroussaillage	Utilisation de la débroussailleuse dans les fossés ou terrains en pente	3	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (avec dénivelation)	Mise à disposition de chaussures de sécurité Les agents sont attentifs et ont pour consigne de ne pas intervenir en cas de terrain glissant (pluie, gel...)	2	1	2	1	6	O / T	S'assurer du renouvellement des chaussures de sécurité (usure) et dotation pour tout nouvel agent			
6	Agent technique polyvalent	Multi-activités	Travaux en extérieur lors de période de fortes chaleurs et lors d'intempéries (froid, tempête, neige, inondation...)	14	RISQUE LIE AUX AMBIANCES THERMIQUES ET CLIMATIQUES	Mise à disposition de vêtements de travail et EPI adaptés (parka, bonnet, paire de gants thermique, ...) Dotation bouteilles d'eau Organisation des tâches en fonction des conditions climatiques Procédure d'aménagement des horaires pour fortes chaleurs/canicule (6h-14h) Procédure viabilité hivernale Plan communal de sauvegarde Local: de séchage des vêtements	3	3	1	1	6	O / T	S'assurer du renouvellement des vêtements de travail et EPI			
6	Agent technique polyvalent	Travaux divers (maçonnerie, plomberie, peinture...)	Port de charges (bidon, sac de terreau, ciment, paillages...)	7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Brouette à disposition Travail en binôme pour les gros chantiers	2	1	2	2	12	H / O / T	Former les agents au travail en sécurité et économie d'effort Organiser le travail pour optimiser les manutentions Prévoir une gestion des stocks adaptée pour éviter des charges lourdes (+15 kg)			
6	Agent technique polyvalent	Ramassage des animaux errants et animaux morts	Animaux porteurs de maladies	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Consigne de ne pas approcher l'animal s'il présente des signes d'agressivité et maladies Utiliser une pelle ou pince pour éviter le contact Mise à disposition d'EPI adaptés (paire de gants, masques...) Agents SST avec trousse de secours dans les véhicules Surveillance médicale	1	1	2	1	4	O / T	Afficher une fiche réflexe relative à ce risque (modèle cdg45, Ormet) Afficher la procédure d'alerte secours du SMP (convention) S'assurer de la dotation et du port des EPI			

Répartition des niveaux de risques résiduels	
Risques Forts	0
Risques moyens	28
Risques faibles	33

H	= Formation
O	= Organisation
T	= Technique

UNITE DE TRAVAIL : POLICE MUNICIPALE

EFFECTIF : 1

POSTE DE TRAVAIL / METIER : Gardien de Police Municipale

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
7	Gardien de police municipale	intervention lors risque majeur (inondation canal, eaux de ruissellement)	Instabilité du sol pouvant entraîner un ensevelissement	23	RISQUE DE NOYADE	consignes du plan communal de sauvegarde mise à disposition d'une barque équipée (gilets de sauvetage, cuissardes)	2	2	2	3	24	O / T	Prévoir activité en binôme (agent CTM ou autre) dans les consignes prévoir une perche pour sonder le sol avant tout déplacement en zone inondée Tester la barque			
7	Gardien de police municipale	stockage de l'armement	utilisation arme	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	agent formé et assermenté tube à sable à l'extérieur du local d'armement 2 coffres de sécurité (arme + balles) consignes de sécurité affichées sur porte	3	1	4	1	16	H / O / T	s'assurer du respect des consignes de sécurité			
7	Gardien de police municipale	Lors de leurs missions extérieures	Exposition aux intempéries ou conditions climatiques difficiles (grand froid, grosse chaleur)	14	RISQUE LIE AUX AMBIANCES THERMIQUES ET CLIMATIQUES	Dotation vêtement de travail adapté aux conditions pour le froid dotation bouteille d'eau Aménagement des horaires en cas de canicule et risques majeurs (tempête, neige...)	2	2	2	2	16	O / T	prévoir une tenue "été"			
7	Gardien de police municipale	Lors des interventions.	Exposition à des agents biologiques pathogènes susceptibles de provoquer une maladie grave (VIH, ...)	24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Dotation EPI adaptés (paire de gants, masques FFP2, ...) Trousse de secours dans véhicule	2	2	4	1	16	O / T	conserver 1 exemplaire de la procédure AES (accident exposition au sang) prévoir la dotation de masques FFP2			
7	Gardien de police municipale	Patrouille.	Utilisation de véhicule de service sur le domaine routier (véhicules légers)	1	RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION ROUTIERE	véhicule équipé des moyens de protection collective (sirène, gyrophare...) + grille de séparation poste de conduite/hallon Entretien du véhicule par prestataires locaux	4	1	3	1	15	O / T	vérification organes de sécurité avant départ conserver 1 exemplaire de la procédure d'alerte à secours (SMP) dans le véhicule			
7	Gardien de police municipale	Pour la vidéo-protection et tâches administrative	Position assise prolongée (+ de 3 h en continu)	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Alternance des tâches (50% administrative 50% terrain)	1	2	2	2	12	O / T	Prévoir une étude ergonomique de l'espace de travail			

Compte-rendu sommaire - Conseil Municipal du 16/09/2020

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
7	Gardien de police municipale	Lors des patrouilles, accueil physique, surveillance entrées/sorties écoles/état des lieux particuliers/associations	Agression verbale, mécontentement du public	19	RISQUE PSYCHOSOCIAL	GPM formé à la gestion des conflits soutien psychologique Service de médecine mutualisé	3	1	3	1	12	H / O / T	maintenir les acquis en matières de formation gestion des conflits			
7	Gardien de police municipale	Contact avec la police nationale, gendarmerie, pompiers, sces ORMET, prestataires	Risques liés à la co-activité avec des agents d'autres services et/ou des entreprises extérieures	21	RISQUE LIE A L'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES	Connaissance des pratiques opérationnelles	2	2	3	1	12	O / T	maintenir les acquis en matière en co-activité			
7	Gardien de police municipale	Lors des interpellés pour les patrouilles extérieures	Sol glissant	2	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (sans dénivelation)	Vigilance de l'agent Chaussures adaptées avec semelles anti-dérapant présence de panneau 'attention sol glissant'	3	2	2	1	10	O / T	assurer un suivi des EPI			
7	Gardien de police municipale	Travail sur ordinateur, vidéo-surveillance	Travail prolongé sur écran de visualisation	13	RISQUE LIE AU TRAVAIL SUR ECAN	Alternance des tâches (50% administrative 50% terrain) formation au risque "travail sur écran" surveillance médicale (VAPA, Ergovision, Audiogramme)	3	2	2	1	10	H / O / T	s'assurer du suivi des formations			
7	Gardien de police municipale	En cas d'intervention urgente.	Impératif de délai, urgence d'intervention	19	RISQUE PSYCHOSOCIAL	Travail en binôme avec le GPM de Donnery (convention) Supervision possible avec Service de médecine mutualisé	2	1	3	1	9	O / T	s'assurer du suivi médical			
7	Gardien de police municipale	Animaux dangereux	Contact / exposition à des animaux potentiellement dangereux (chien, serpent, guêpe, rongeurs...)	25	AUTRES RISQUES	Appel gendarmerie Chécy si nécessaire Véhicule de service équipé pour confiner l'animal (séparation grillagée) Parche au CTM Surveillance médicale	2	1	3	1	9	O / T	Prévoir intervention avec collègue CTM, Conserver 1 exemplaire de la procédure d'alerte à secours (SMP) dans le véhicule			
7	Gardien de police municipale	Fils électriques au sol événement sur voie publique.	Sol encombré (obstacles, câbles électriques...)	2	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (sans dénivelation)	Vigilance de l'agent Chaussures adaptées avec semelles anti-dérapant	2	2	2	1	8	O / T	Sensibiliser les agents en charge du montage des installations pour sécuriser les déplacements			
7	Gardien de police municipale	Interventions sur voie publique. Sirènes alarmes incendie et anti-intrusion	Exposition à des bruits impulsionnels gênants (klaxon, sirène, autres signaux sonores...)	16	RISQUE LIE AU BRUIT	Sirène jour/nuit Protection auditive à disposition Formation au risque lié au bruit (2019)	2	2	2	1	8	O / T	Conserver 1 jeu de protection auditive dans le véhicule de service			
7	Gardien de police municipale	Patrouille à pied, garde statique devant écoles.	Position debout prolongée, piétinement	9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Chaussures adaptées et changées tous les 2 ans. Surveillance médicale annuelle	1	2	2	1	6	O / T	Prévoir la dotation de semelles ergonomiques amorti			

Code UT	Poste de travail / Métier	Exposition du Personnel / Phase d'Activité	Situations dangereuses Sources de dangers	N° risque	Risque Identifié	Actions préventives et/ou protectrices existantes	F	D	G	M	criticité (F+D)xGxM	Indicateur de qualification des actions	Propositions d'actions préventives et/ou correctives	Acteur/pilote	Echéance	Avancement
7	Gardien de police municipale	Lors des exercices de tir	Projection d'éclats	12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Dotation EPI adaptés (protections auditives, lunettes...) Formation préalable à l'armement et continue 2 séances de tir par an	1	2	2	1	6	O / T	S'assurer du suivi des EPI de protection (usure)			
7	Gardien de police municipale	multiprises branchées les unes aux autres, Surchauffe risque d'incendie.	Utilisation d'équipements électriques hors consignes de sécurité	18	RISQUE LIE A L'ELECTRICITE	sensibilisation au risque électrique en 2019	2	1	2	1	6	H / O / T	Afficher une consigne particulière s'assurer du suivi de la formation			
7	Gardien de police municipale	Utilisation de gaz lacrymogène, lors d'interpellation.	Utilisation de produits chimiques dangereux (noef, corrosif, irritant, allergisant)	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Consignes de sécurité Dotation d'un produit de type dyphotérine en cas de projection accidentelle (aérosol supérieur à 100 ml)	1	1	2	1	4	T	s'assurer du respect des consignes de sécurité et assurer un suivi de la date de péremption			
7	Gardien de police municipale	Stockage des bombes lacrymogènes.	Travail à proximité ou dans un stockage de produits chimiques	6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Stockage limité et sécurisé dans un coffre. Accès limité aux personnes habilitées.	1	1	2	1	4	O / T	assurer un suivi des dates de péremption			

Répartition des niveaux de risques résiduels	
Risques Forts	0
Risques moyens	1
Risques faibles	18

H	= Formation
O	= Organisation
T	= Technique

ANNEXE 1 - Unités et sous-unités de travail

Les unités et sous-unités de travail ont été définies lors de séances de travail préalables avec l'Assistant de prévention

Code UT	Unité de Travail	Sous-Unité de Travail	Lieu	Nb d'agent(s) affecté(s)
0	Risques communs	Tout le personnel	Commune	32
1	Service administratif	DGS, assistante de direction, agents polyvalent, coordinateur enfance-jeunesse, responsable des finances, chargé d'urbanisme	Mairie Mardié	8
2	Service Entretien	Agents d'entretien	Sites Mairie	4
3	Service Restauration	Agent entretien, agent de salle,	Restaurant	5
4	Service scolaire-périscolaire-halte garderie	ATSEM, ANIMATEUR	Ecole - centre de loisirs	8
5	Service Halte Garderie	Auxiliaire de puériculture	Halte garderie	2
6	Service technique	Agents technique polyvalent	CTM - Les merisiers	4
7	Police municipale	Gardien de police municipale	Mairie + voie publique	1

ANNEXE 2 - TYPOLOGIE DES RISQUES

N°	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTIF
1	RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION ROUTIERE	Risques d'accidents de circulation liés au déplacement d'un agent avec un engin, un véhicule ou à sa présence en bordure de voirie
2	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (sans dénivellation)	Risques d'accidents consécutifs à la présence au sol d'obstacle entravant la circulation
3	RISQUE DE CHUTE DE PLAIN-PIED (avec dénivellation)	Risques d'accidents consécutifs à une dénivellation (différence de niveaux, marches)
4	RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR	Risques d'accidents consécutifs à un travail en hauteur non sécurisé
5	RISQUE LIE AUX CHUTES D'OBJETS, PROJECTION ET AUX EFFONDREMENTS	Risques d'accidents résultant de la chute d'objet provenant du stockage, d'un étage supérieur,...
6	RISQUE LIE A L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Risques d'intoxication, d'allergie et de brûlures, irritation, intoxication par inhalation, ingestion ou contact cutané...
7	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE	Risques d'accidents ou de maladies consécutifs à des postures contraignantes, des efforts physiques intenses ou répétitifs (Troubles dorsolombaires, troubles musculosquelettiques (TMS), écrasement des pieds...)
8	RISQUE LIE A LA MANUTENTION MECANIQUE	Risques d'accidents liés à la circulation d'engins (collision, écrasement) ou à la charge manutentionnée (chute, heurt)
9	RISQUE LIE AUX POSTURES	Troubles dorsolombaires, troubles cervicales, troubles musculosquelettiques (TMS)...
10	RISQUE LIE AUX GESTES REPETITIFS	Troubles dorsolombaires, troubles cervicales, troubles musculosquelettiques (TMS)...(en dehors des manutentions)
11	RISQUE LIE A L'AMENAGEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL	Risques d'accidents ou d'atteinte ou d'inconfort si l'aménagement des locaux n'est pas satisfaisant (aération, ergonomie, sanitaire)
12	RISQUE LIE AUX MACHINES ET OUTILS	Risques causés par l'action mécanique d'une machine, d'un outil (coupure, perforation, écrasement, entraînement, projection de matière, brûlure, rayonnement...)
13	RISQUE LIE AU TRAVAIL SUR ECRAN	Risque de fatigue visuelle, troubles musculo-squelettiques lié à l'utilisation du clavier, douleurs dorso-lombaires
14	RISQUE LIE AUX AMBIANCES THERMIQUES ET CLIMATIQUES	Risques d'atteinte à la santé en cas de conditions thermiques au poste de travail inadaptées (froid, chaud, humidité...)
15	RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION	Risques d'accidents (brûlure, blessure) consécutifs à un incendie ou une explosion, risque d'incendie ou d'explosion lié à l'utilisation de substance inflammable ou explosive
16	RISQUE LIE AU BRUIT	Risques d'accidents générés par l'inconfort, l'entrave à la communication et les risques de maladies professionnelles dans le cas de longue exposition (surdité), gêne au travail, troubles et lésions auditifs... (bourdonnements, sifflement)
17	RISQUE LIE AUX VIBRATIONS	Conduite d'engins (tracteur, tondeuse autoportée...), utilisation de machines-outils (marteau-piqueur, perforateur...)
18	RISQUE LIE A L'ELECTRICITE	Risques d'accident consécutifs à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension
19	RISQUE PSYCHOSOCIAL	Agression et violence externe, Epuisement professionnel ou burnout / boreout, Harcèlement et violence interne, Stress, Suicides, Bien-être au travail
20	CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES	Un champ électromagnétique apparaît dès lors que des charges électriques sont en mouvement. Ce champ résulte de la combinaison de 2 ondes (l'une électrique, l'autre magnétique) qui se propagent à la vitesse de la lumière.
21	RISQUE LIE A L'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES	Risque d'accident lié à l'intervention de plusieurs entreprises travaillant en même temps
22	RISQUE LIE AU TRAVAIL ISOLE	Risques de sur-accident ou d'aggravation de la situation si l'agent ne peut prévenir des secours
23	RISQUE DE NOYADE	Intervention autour des berges d'un cours d'eau...
24	RISQUE LIE AUX AGENTS BIOLOGIQUES	Risques d'infection, d'allergies ou d'intoxication résultant de la présence de microorganismes (bactéries, virus, moisissures). Exemple : manque d'hygiène, exposition au sang, etc.
25	AUTRES RISQUES	Risques liés aux morsures, piqûres, etc.

N°2020-057 - CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-I 1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°2016/81 du 14 décembre 2016, approuvant le projet de RIFSE-EP,

Vu la délibération n° 2017/59 du 22 novembre 2017 approuvant la mise en place du RIFSE-EP.

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année scolaire 2020-2021 pour l'entretien des locaux communaux,

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des locaux, dans les conditions fixées à l'article 3-I 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant à l'échelle indiciaire C1.

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin, le régime indemnitaire instauré par les délibérations précitées est applicable.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition de créer un poste d'adjoint technique territorial dans les conditions précitées,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

N°2020-058 - CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-I 1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°2016/81 du 14 décembre 2016, approuvant le projet de RIFSE-EP,

Vu la délibération n° 2017/59 du 22 novembre 2017 approuvant la mise en place du RIFSE-EP.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année scolaire 2020-2021 pour l'encadrement des enfants au sein de l'ALSH, de la garderie périscolaire ou de la pause méridienne.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour l'encadrement des enfants à l'ALSH de la garderie périscolaire ou de la pause méridienne, dans les conditions fixées à l'article 3-I 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant à l'échelle indiciaire C1.

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire instauré par les délibérations précitées est applicable.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition du Maire de créer un poste d'adjoint d'animation territorial dans les conditions précitées,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

N°2020-059 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU CLOS DE L'AUMÔNE - PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu la délibération n° 2011/128 du 14 décembre 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mardié,

Vu la délibération n°2012/68 du 16 mai 2012 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération n°2013/69 du 12 juin 2013 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération n°2016/31 du 16 mars 2016 approuvant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération N°2017/07 du 18 janvier 2017 approuvant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du conseil métropolitain n°6763 du 29 mars 2018 approuvant la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération du conseil métropolitain n°6881 du 21 juin 2018 approuvant la modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération n° 2015/55 du 17 juin 2015 par laquelle le Conseil municipal a défini les enjeux, les objectifs, le périmètre d'intervention, le programme ainsi que l'économie générale du projet d'aménagement portant sur le secteur du Clos de l'Aumône, conformément à l'article L.300-4 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2016/29 du 16 mars 2016 par laquelle le Conseil municipal a désigné la société Nexity Foncier Conseil en tant qu'aménageur-concessionnaire pour le projet d'aménagement portant sur le secteur du Clos de l'Aumône,

Vu la délibération n° 2017/63 du 22 novembre 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC du Clos de l'Aumône,

Vu la délibération n° 2018/24 du 14 mars 2018 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Programme des Équipements Publics à réaliser dans la ZAC du Clos de l'Aumône,

Vu la délibération n° 2018/25 du 14 mars 2018 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Clos de l'Aumône,

Vu la délibération n° 2018/37 du 18 avril 2018 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la modification n° 1 du dossier de réalisation de la ZAC du Clos de l'Aumône,

Vu la délibération n° 2019/57 du 11 septembre 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la modification n° 2 du dossier de réalisation de la ZAC du Clos de l'Aumône,

Vu l'état d'avancement du projet d'aménagement portant sur le secteur du Clos de l'Aumône,

Vu la nécessité de disposer de tous les moyens permettant d'assurer la réalisation complète de ce projet d'aménagement,

Considérant que le secteur du Clos de l'Aumône est identifié au PLU de Mardié, approuvé en décembre 2011, mis à jour le 11 octobre 2012, 09 juin 2017 et 15 septembre 2017, modifié le 16 mai 2012, 12 juin 2013, 16 mars 2016, 18 janvier 2017, 29 mars 2018 et 21 juin 2018, comme l'un des potentiels prioritaires pour le développement de l'urbanisation sur le territoire communal.

Considérant que le Conseil municipal a validé en juin 2015 la réalisation de ce projet dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), sous le mode de la concession d'aménagement.

Considérant que, suite à l'organisation d'une procédure de mise en concurrence dont le lancement a également été validé par le Conseil municipal en juin 2015, la société Foncier Conseil (groupe Nexity) a été désignée le 16 mars 2016 en tant qu'aménageur-concessionnaire pour la réalisation de la ZAC du Clos de l'Aumône.

Considérant que, conformément aux termes de traité de concession signé le 18 avril 2016, l'aménageur a notamment pour missions de mener l'ensemble des études nécessaires à l'approbation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC, de procéder à l'acquisition du foncier nécessaire à l'aménagement du projet, et de commercialiser les terrains destinés à accueillir les futurs logements.

Considérant que le dossier de création de la ZAC du Clos de l'Aumône a été approuvé par le Conseil municipal du 22 novembre 2017.

Considérant que le dossier de réalisation de la ZAC du Clos de l'Aumône a été approuvé par le Conseil municipal du 14 mars 2018. Il a fait l'objet d'une première modification, approuvée le 18 avril 2018, puis d'une seconde modification approuvée le 11 septembre 2019.

Considérant que le périmètre de la ZAC du Clos de l'Aumône approuvé en novembre 2017 porte sur une superficie totale de 12,7 hectares.

Considérant que, lors de la création de la ZAC, il a été défini un périmètre d'opération « ferme » d'une superficie d'environ 10,1 hectares, au sein duquel il est prévu la réalisation du programme suivant :

- **Environ 110 à 140 logements**, répartis comme suit :
 - Un maximum de 20 % à destination de l'habitat locatif social (habitats collectifs et/ou habitat intermédiaire et maisons individuelles groupées) ;
 - Une réserve de 3 000 m² pour réaliser un îlot intergénérationnel, avec un maximum de 30 unités ;
 - Le reste du programme correspond à des Terrains à Bâtir «libres de constructeurs» en accession à la propriété dont 15 % de logements en accession aidée ou maîtrisée à destination de ménages dits «primo-accédants». Les tailles de parcelles oscilleront entre 300 et 1 000 m².
- **Une coulée verte centrale d'environ 19 000 m².**
- **Deux îlots totalisant 2 120 m² de surface à vocation de création d'équipements publics ou des services, cédés à l'€uro symbolique à la commune. Ces affectations principales ne sont pas exclusives d'autres affectations dont la surface de plancher est égale ou inférieure à la celle de l'équipement réalisé.**

Considérant que le périmètre « conditionnel » de l'opération, d'une superficie d'environ 2,6 hectares, pourra accueillir une trentaine de logements supplémentaires.

Considérant que le programme prévisionnel global de la ZAC du Clos de l'Aumône s'appuie sur une surface de plancher maximale prévisionnelle de 25 000 m².

Considérant que le projet d'aménagement du Clos de l'Aumône doit permettre à la Ville de Mardié de mettre en œuvre son urbanisation sur une quinzaine d'années, dans le respect des objectifs de développement durable ; pour cela, dès 2015, le projet a été pensé et conçu dans le but de répondre aux six enjeux suivants :

- Intégrer le nouveau quartier à Mardié, en conservant l'esprit « village ».
- Assurer un équilibre entre espace bâti et espace « vert ».
- Développer l'offre d'habitats pour faciliter les parcours résidentiels dans la Commune.
- S'engager pour l'apaisement de la circulation automobile et le confort des parcours « actifs ».
- Limiter les impacts du projet sur les ressources naturelles : air, eau, énergie, sol.
- Concevoir un projet partagé dans le dialogue et dans le temps avec les parties prenantes.

Considérant que la ZAC du Clos de l'Aumône est compatible avec les orientations exprimées par le Schéma de Cohérence Territoriale et par le Programme Local de l'Habitat en vigueur sur le territoire d'Orléans Métropole.

Considérant par ailleurs que l'opération d'aménagement est conforme aux dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, qui classe le périmètre de l'opération en zone AUa « zone d'urbanisation future à vocation d'habitat ».

Considérant que la première phase de l'opération (clos 1 et 2), située dans le périmètre ferme de la ZAC, a déjà été aménagée et est en cours de construction.

Considérant que, pour l'acquisition des terrains privés nécessaires à la réalisation des clos suivants de l'opération, certains blocages sont à pressentir, malgré une démarche qui sera privilégiée tant que possible à l'amiable.

Considérant, par conséquent, que pour se donner les moyens d'assurer la réalisation de son projet d'habitat, la Commune de Mardié envisage de recourir à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), se laissant ainsi la possibilité de recourir à l'expropriation dans le cas où les négociations amiables seraient un échec.

Considérant que, afin de respecter les engagements pris auprès des propriétaires lors des études de faisabilité et de la phase de concertation préalable, la Commune souhaite limiter la Déclaration d'Utilité Publique ainsi que, le cas échéant, la possibilité d'expropriation, au périmètre ferme de la ZAC.

Considérant, par conséquent, que :

- Le périmètre de la DUP sera similaire au périmètre ferme de la ZAC du Clos de l'Aumône, tel qu'indiqué au dossier de création approuvé par le Conseil municipal le 22 novembre 2017, et portera ainsi sur une superficie totale de 10,1 hectares ;
- Le dossier de DUP sera accompagné d'un dossier d'enquête parcellaire, qui portera sur les terrains susceptibles de faire l'objet d'une expropriation et nécessaires à la réalisation des tranches opérationnelles à venir de la ZAC.

Considérant que, dans cette optique, le préfet de département devra être sollicité par le Maire pour organiser les enquêtes publiques nécessaires :

- L'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, au terme de laquelle le Préfet délivrera un arrêté déclarant l'utilité publique du projet ;
- L'enquête parcellaire visant à identifier les parcelles susceptibles de faire l'objet d'une expropriation et au terme de laquelle le Préfet délivrera un arrêté de cessibilité, permettant in fine la saisine du juge de l'expropriation si cela s'avère nécessaire.

Considérant que le dossier de déclaration d'utilité publique comportera les éléments de projet (notamment techniques) issus des dossiers de création et de réalisation de la ZAC.

Considérant que le dossier de DUP et le dossier d'enquête parcellaire seront déposés auprès du Préfet de Département lorsqu'ils seront complets et validés par l'ensemble des parties prenantes, Commune et aménageur.

Le Conseil municipal décide à 19 voix pour et 4 voix contre :

- De confirmer la nécessité de recourir à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique afin de disposer de l'ensemble des moyens permettant d'assurer la réalisation de la ZAC du Clos de l'Aumône ;
- De valider le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique correspondant au périmètre « ferme » de la ZAC du Clos de l'Aumône, afin de respecter les engagements pris par la municipalité précédente ainsi que par l'aménageur auprès des propriétaires ;
- De confirmer la nécessité de joindre au dossier de DUP un dossier d'enquête parcellaire permettant d'obtenir la cessibilité de tout ou partie des terrains non encore maîtrisés à ce jour et nécessaires à la réalisation des tranches opérationnelles à venir de la ZAC ;

- D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à déposer les dossiers de Déclaration d'Utilité Publique et d'Enquête Parcellaire, une fois ceux-ci achevés et complets, auprès du Préfet de Département et à solliciter ce dernier pour l'organisation des enquêtes publiques nécessaires à l'obtention de la déclaration d'utilité publique et de l'arrêté de cessibilité ;
- D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à mettre en œuvre toutes formalités et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N°2020-060 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN MATIÈRE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L422-1 et suivants, R423-14 et R423-15 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L422-8 du Code de l'Urbanisme, supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes les communes compétentes appartenant à des communautés de communes de 10000 habitants et plus,

Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme autorisant la commune à confier, par convention, l'instruction de tout ou partie des dossiers aux services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités,

Vu la délibération n°2015-07 en date du 21 janvier 2015, approuvant la convention de partenariat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Commune d'Orléans,

Vu la délibération n°2017-06 en date du 18 janvier 2017, approuvant la poursuite de la convention de partenariat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Commune d'Orléans

La loi « ALUR » du 24 mars 2014 a mis fin à l'appui technique des services de l'Etat aux communes de moins de 10 000 habitants en matière d'instruction des autorisations du droit du sols (permis de construire, déclaration préalables, etc.) à compter du 1er juillet 2015.

Dans ce contexte, la Ville d'Orléans a proposé de mettre à disposition son service instructeur auprès des communes concernées sur le territoire métropolitain, selon des conditions fixées par une convention de partenariat conclue le 21 mai 2015 et actualisée le 24 mai 2017.

Au 30 juin 2020, 3 652 actes ont été instruits pour le compte des 8 communes signataires de cette convention, dont 367 pour la commune de Mardié.

Le bilan de cette convention se montre véritablement positif. En effet, le centre instructeur de la Ville d'Orléans a, par de nombreux aspects (efficacité, réactivité, capacité structurelles), répondu aux besoins en matière d'instructions des autorisations d'urbanisme mais également en tant que partenaire de notre service urbanisme au quotidien (support, juridique, conseils, assistance...)

Calée sur la durée des mandats municipaux, la convention prévoit un mécanisme de résiliation automatique dans un délai de 6 mois après les dates habituelles des élections municipales soit au 31 octobre 2020. Or, la crise sanitaire du printemps 2020 et le report du 2nd tour pour la ville d'Orléans n'a pas permis de redéfinir les termes d'une nouvelle convention, bien que le service instructeur ait maintenu son activité durant la période de confinement avec des retours positifs du public et des professionnels.

Lors d'une réunion d'information et d'échange en juillet dernier, la nécessité d'un délai supplémentaire est donc apparue afin d'étudier de possibles développements (gestion des conformités, appuis ponctuels, etc.), d'actualiser ainsi les termes de la convention et de maintenir la continuité du service public durant cette période.

Dans ces conditions et après avis favorable de la commission urbanisme du 6 août 2020,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D' approuver l'avenant figurant en pièce jointe, qui proroge de quatre mois les délais initiaux de la convention de partenariat, les portant désormais au 28 février 2021 ; les autres conditions d'exécution restant inchangées ;
- De déléguer à Madame le Maire ou l'adjoint délégué à l'accomplissement de toute formalité nécessaire à cette fin ;
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget 2020 et à le reconduire pour l'exercice 2021, section fonctionnement, article 6042.

**CONVENTION DE PARTENARIAT
EN MATIERE D'INSTRUCTION DES
AUTORISATIONS D'URBANISME**

AVENANT N°1

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme, de l'article L. 422-1 à l'article L. 422-8 notamment, et de l'article R. 423-15.

Vu les conventions de partenariat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme, conclues entre les parties le 24 mai 2017.

Vu l'état d'urgence sanitaire entré en vigueur le 24 mars 2020, jusqu'au 10 juillet 2020.

Exposé des motifs

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les délais prévus à la convention de partenariat permettant aux nouveaux exécutifs communaux de définir les termes d'une nouvelle convention n'ont pas pu être employés à cette fin.

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de prolonger temporairement l'exécution de cette convention afin de maintenir la continuité du service public d'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes partenaires.

Article 1 :

Le délai maximal d'exécution de la convention, prévu à l'article 11.1 et initialement fixé au 31 octobre 2020, est prolongé de 4 mois soit au 28 février 2021.

Article 2 :

Dans l'hypothèse de la déclaration d'un nouvel état d'urgence sanitaire, les parties conviennent de la suspension du délai supplémentaire prévu à l'article précédent ; étant entendu que les autres conditions de résiliation de la convention restent en vigueur durant cette période.

Article 3 :

Les autres conditions et modalités d'exécution de la convention demeurent inchangées.

SIGNATAIRES DE L'AVENANT

FAIT A ...,

LE...

EN 4 EXEMPLAIRES

La Commune de ...,
Représentée par son Maire,

M ...

La Commune d'Orléans,
Représentée par son Maire,

Serge GROUARD

N°2020-061 - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT FONCTIONNANT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2020

Après une période de confinement et un retour progressif à l'école, ayant bouleversé le quotidien des enfants, les accueils de loisirs visent à proposer des activités associant loisirs et découverte afin que les enfants puissent mettre à profit leurs vacances d'été pour se resocialiser, s'aérer et aborder la rentrée dans de bonnes conditions.

La commune de Mardié a donc ouvert son accueil de loisirs destiné aux enfants âgés de 3 à 11 ans du 6 juillet au 28 août 2020, en proposant des activités créatives, sportives et ludiques dans le respect des consignes sanitaires imposées par l'État.

Afin d'accompagner les organisateurs d'accueil de loisirs, l'État propose d'attribuer une aide exceptionnelle au fonctionnement pour tout accueil de loisirs sans hébergement fonctionnant durant la période estivale. Un soutien exceptionnel permettant aux collectivités territoriales d'absorber une partie du coût de fonctionnement de leurs accueils de loisirs, impacté par l'investissement découlant des restrictions sanitaires.

La commune de Mardié a sollicité une aide exceptionnelle auprès de la DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret pour un montant de 1 600 € correspondant pour partie au matériel sanitaire utilisé (masques et gel hydroalcoolique), au matériel pédagogique réinvesti et aux cachets des intervenants extérieurs venus pallier l'absence de sortie.

Cette demande a reçu une réponse favorable, nécessitant à présent une délibération du Conseil Municipal pour la réception de cette aide exceptionnelle.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la réception de l'aide exceptionnelle accordée par la DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret pour un montant de 1 600 €.

N°2020-062 - PALMARÈS DES MAISONS FLEURIES 2019 - APPROBATION

La commission chargée de la notation au titre des maisons fleuries a établi le classement pour l'année 2019.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le palmarès et les attributions de prix figurant en annexe pour un montant total de 220€ en bons d'achat et 195 € en potées,
- D'autoriser la dépense inscrite au budget 2020.

Récompenses des Maisons Fleuries 2019

		Classement				
		N°	moienne	Jury 1	Jury 2	Jury 3
1ère catégorie – habitation avec jardin paysager visible de la rue						
Mime Baltazar	Sylvie		6,0	7,0	6,0	5,0
Mime Chaligné	Sophie		5,3	5,0	6,0	5,0
Mime et Mr Debrand-Passard	Delphine & Renaud		5,0	5,0	5,0	5,0
Mr Montant	Roland	2	7,3	8,0	7,0	7,0
Mime Mr Pellé	Pierre	1	8,3	8,0	9,0	8,0
Mime Rochetaillade	Françoise		6,8	7,0	7,5	6,0
Mime et Mr Trembleau	Solange & Jacques	3	7,0	6,0	8,0	7,0
2ème catégorie – Balcon, terrasse						
Mr Debre	Jean-Paul		6,7	7,0	7,0	6,0
Mr Farnault	Jean-Pierre	1	8,7	9,0	9,0	8,0
Mr Houdre	José	3	7,0	7,0	7,0	7,0
Mr Machado	Manuel	2	8,0	8,0	8,0	8,0
5ème catégorie – jardins potagers fleuris						
Mr Foucher	Jacky	1	9,7	9,0	10,0	10,0

Bons cadeaux = 220 €

Potées : 195€

1er prix : 3 x 30€ = 90€

2ème prix : 2 x 25€ = 50€

3ème prix : 2 x 15€ = 30€

Autres : 5 x 10€ = 50€

13 x 15€ = 195€

(12 participants + 1 pour la Sholl)

Page 1

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Le Secrétaire de Séance,
Alain TRUMTEL